

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

INFORMATION N°1

Rapporteure : Malika TRANCHINA

Objet : Présentation de l'analyse des besoins sociaux

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
10 octobre 2023			
Date de publication			
23 octobre 2023			
Transmis en préfecture le			
20 octobre 2023			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Historiquement, l'action sociale communale est basée sur la prise en compte des besoins individuels avec, d'une part la mise en œuvre de l'accès aux droits à travers l'aide sociale légale et d'autre part, la définition de l'action sociale dite « facultative » au regard des orientations politiques des élus.

La démarche d'ABS s'inscrit dans une logique plus transversale, favorisant le partenariat et l'implication des usagers, où les projets reposent sur une bonne connaissance de la population ainsi qu'une vision globale et territorialisée.

Le décret du 6 mai 1995 précise que l'analyse doit couvrir les besoins de « l'ensemble de la population qui relève [du CCAS], et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté ».

A noter que le décret du 21 juin 2016 fait disparaître la mention des publics du texte et n'évoque plus que « l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ».

Le décret du 21 juin 2016 conserve l'obligation de l'analyse des besoins sociaux mais modifie la fréquence à laquelle elle doit être réalisée.

Auparavant produite annuellement, l'ABS doit aujourd'hui être réalisée « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux » et faire l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.

Les années suivantes, des analyses complémentaires sans caractère obligatoire peuvent être communiquées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire.

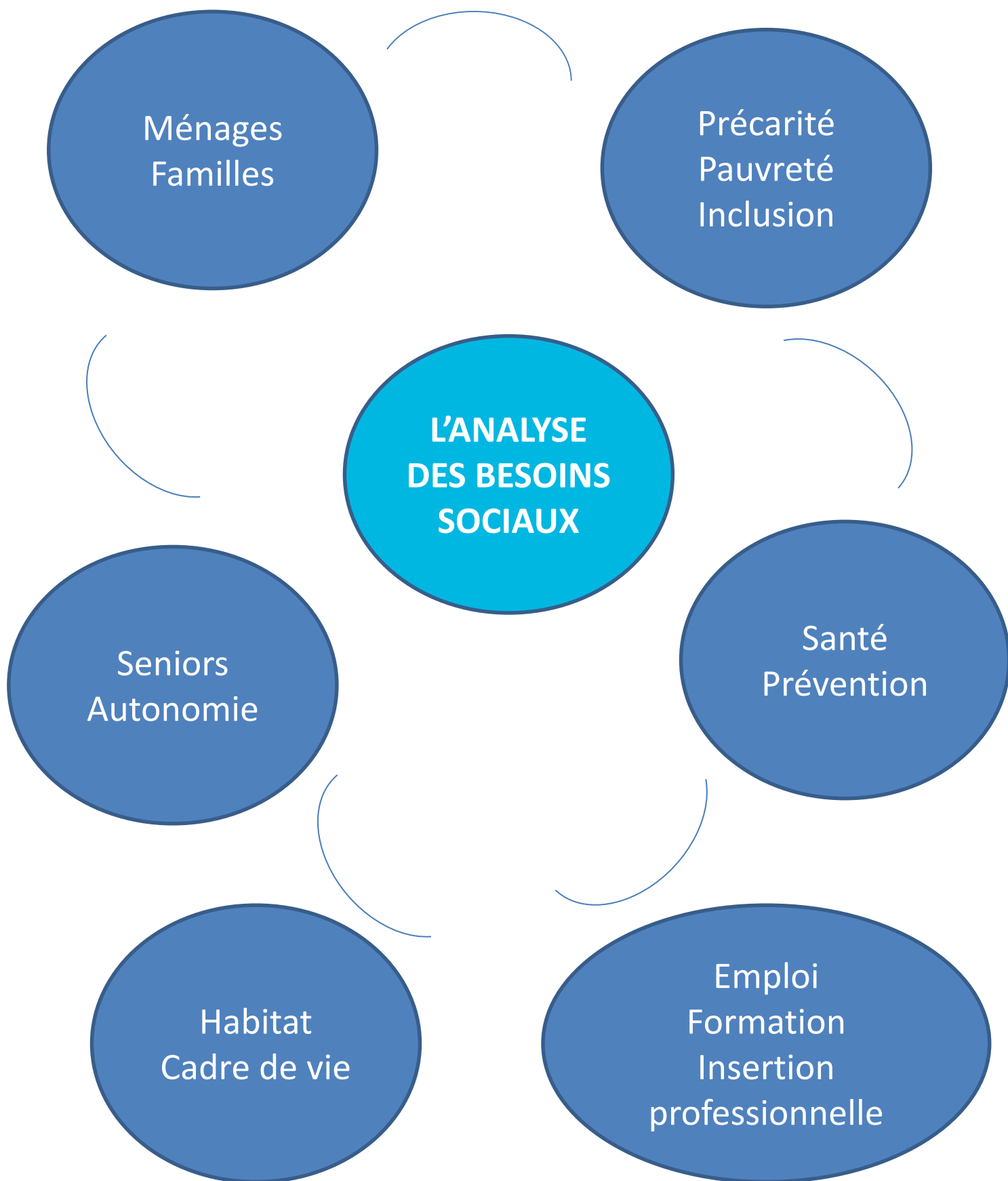
L'analyse des besoins sociaux de la commune a été présentée en conseil d'administration du centre communal d'action social le 18 septembre 2023.

L'analyse des besoins sociaux est présentée au conseil municipal lors de sa séance du 16 octobre 2023. Le support de présentation de l'ABS est joint à la présente note d'information.

<p>Le Maire,</p>  <p>Bertrand KLING</p>		<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Jean-Marc RENARD</p>
--	---	--

**ANALYSE DES
BESOINS
SOCIAUX**

SEPTEMBRE 2023





Bertrand KLING

Maire
Président du CCAS

Une analyse des besoins pour quoi faire ?

En matière de solidarités aussi nous avons changé d'époque !

Il est passé le temps où chaque collectivité, chaque association, chaque organisme travaillait dans son coin.

Nous vivons dans des sociétés complexes : la diversité des problématiques économiques, sociales et culturelles, le plus souvent imbriquées, qu'elles soient individuelles ou collectives appellent des pouvoirs publics qu'ils se parlent, échangent leurs données, leurs expertises.

Cette complexité exige tout autant qu'ensemble, acteurs du champ des solidarités, nous partions de l'individu pour construire des réponses avec lui, sur la base de ses problématiques.

Michel Dinet avait raison : ce n'est pas à nos concitoyens de rentrer dans nos cases, mais bien à nous de nous adapter.

Photographie analytique de notre territoire, l'analyse des besoins sociaux est un formidable outil d'aide à la définition de nouvelles politiques publiques de solidarité.

La réalisation de l'ABS de Malzéville a mobilisé tous les acteurs. Je compte sur chacun d'eux, sur chacun de vous, pour poursuivre les chemins qu'elle ouvre !

Une analyse des besoins sociaux (ABS) ne peut se faire qu'avec la participation de tous les acteurs d'une collectivité.

Aussi, je commencerai par remercier les personnes et les associations, qui ont répondu au questionnaire ayant permis de réaliser cette analyse.

Ainsi, services et élu-es de la commune disposent désormais d'un outil formidable pour définir les missions et actions en fonction des besoins ainsi identifiés.

L'ABS est certes obligatoire mais c'est surtout une nécessité pour assurer le bien vivre de chacune et chacun à Malzéville.

Je tiens également à remercier l'équipe du CCAS pour son travail et la mise à disposition de ce document précieux pour nous orienter au mieux dans nos actions.

Prendre le temps de consulter l'ABS c'est prendre le temps de comprendre les raisons de nos missions.



Malika TRANCHINA

3^{ème} adjointe au maire,
déléguée aux solidarités,
aux politiques de santé et
aux cérémonies patriotiques
Vice présidente du CCAS

Etude présentée par

Bertrand KLING

Maire et président du CCAS

Sous la direction de

Malika TRANCHINA

Adjointe au maire et vice présidente du CCAS

Xavier STRUB

Directeur du CCAS

Hélène LOPVET

Directrice générale des services

Réalisée par le CCAS de Malzéville

Bienna GARGAR

Annaëlle SUARDI

Naïma BENHARRAT

Célia BARBA

Merci aux partenaires locaux pour leur contribution à la collecte des données

SOMMAIRE

1 La démarche de l'analyse des besoins sociaux (ABS)	6
1-1 Présentation de Malzéville	7
• Le Malzévillois type est une femme	10
• La métropole du Grand Nancy	11
1-2 Présentation du CCAS de Malzéville	12
• Missions & services	13
• Acteurs locaux ayant contribué au recueil des données	14
1-3 Présentation de l'ABS	15
• Méthodologie mise en œuvre pour l'élaboration de l'ABS	17
• Les équipes ayant travaillé à la réalisation de l'ABS	18
• Outils & croisement de données	19
• Focus questionnaire	20
2 Besoins identifiés par champ et analyse	21
2-1 Ménages, familles: Lutte contre la pauvreté et l'isolement	22
• Les modes de garde et établissements scolaires	27
• Le pouvoir d'achat	29
• Familles monoparentales : des problématiques multiples	35
• Focus quartier Saint Michel Jéricho	36
2-2 Vieillesse de la population: Lutte contre l'isolement-Soutien à l'autonomie	37
• Anticipation des besoins, prévention de la perte d'autonomie	38
• L'hébergement en établissement	40
• Défi d'identification des personnes isolées	41
• Focus prévention de l'épuisement des aidants	42
2-3 Améliorer l'habitat et le cadre de vie	44
• Le logement	44
• L'aménagement des espaces publics	46
• Les mobilités	47
• L'accès à la santé	47
3 L'ABS: un outil d'aide à la définition de politiques publiques renouvelées	48
3-1 Parentalité - pauvreté	49
3-2 Vieillesse de la population: lutte contre l'isolement - soutien à l'autonomie	50
3-3 Habitat et cadre de vie	50
3-4 Territoire zéro non recours	50
 Annexes	51

1 | La démarche de l'analyse des besoins sociaux

1-1 | Présentation de Malzéville

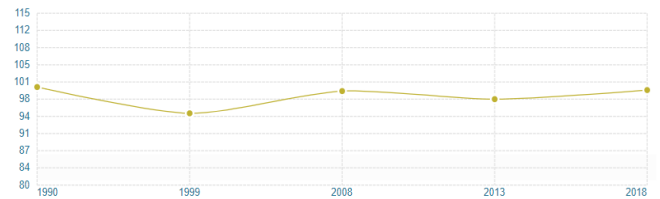
Située dans la région Grand-Est, Malzéville est une commune du département de Meurthe-et-Moselle.

Malzéville compte **8 392 habitants** dont 96,8 % vivent toute l'année au sein de la commune.

La population est stable au cours des 30 dernières années.



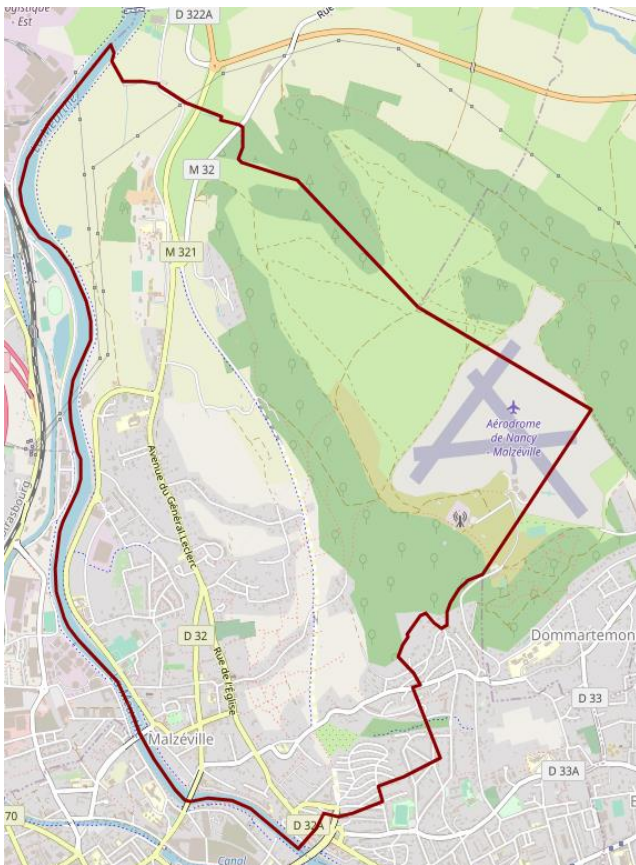
territoire	1990	1999	2008	2013	2018
● MALZÉVILLE	8 454	8 005	8 375	8 245	8 392



Limitrophe de Nancy, Saint-Max et Maxéville, elle s'étend sur 7,53 km².

Le taux de variation de la population municipale entre 2013 et 2018 est de 1,6%. Le solde naturel intercensitaire est de 1,1 %, ce qui signifie que Malzéville enregistre plus de naissances que de décès.

En 2018, année du dernier recensement de la population, la commune comportait plus de femmes que d'hommes.



	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	3820	100.0	4303	100.0
0 à 14 ans	703	18.4	709	16.5
15 à 29 ans	771	20.2	770	17.9
30 à 44 ans	743	19.4	773	18.0
45 à 59 ans	748	19.6	886	20.6
60 à 74 ans	607	15.9	685	15.9
75 à 89 ans	218	5.7	389	9.0
90 ans ou plus	30	0.8	90	2.1
0 à 19 ans	1008	26.4	1 009	23.5
20 à 64 ans	2 213	57.9	2412	54.1
65 ans ou plus	599	15.7	882	20.5

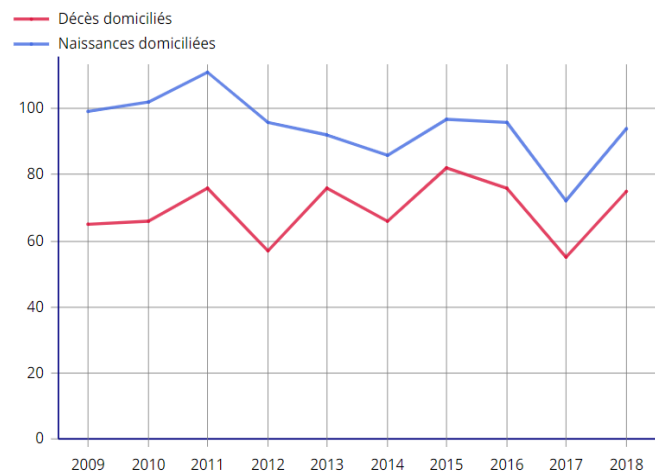
Source : Insee – Rp2018

Quelles que soient les périodes, Malzéville présente toujours un excédent naturel, c'est-à-dire que le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès.

La population malzévilloise est principalement composée d'actifs de 26 à 59 ans.

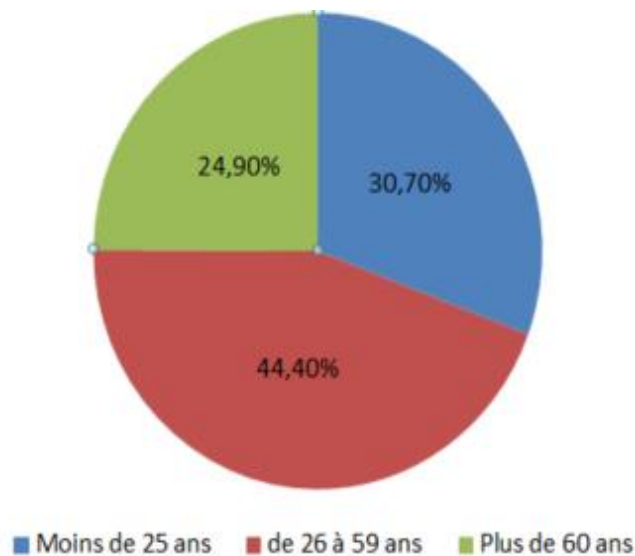
Les plus de 75 ans représentent 8,9 % de la population.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

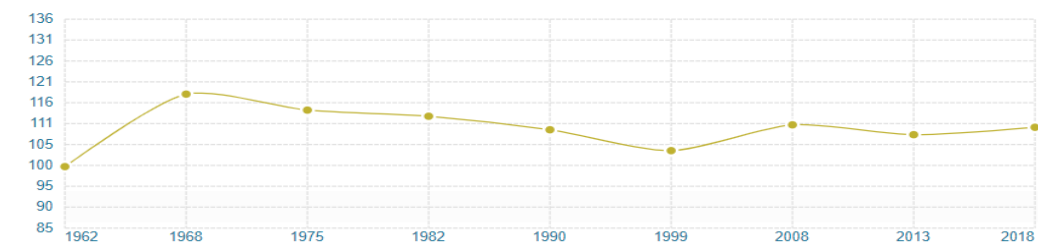


	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Décès domiciliés	65	66	76	57	76	66	82	76	55	75
Naissances domiciliées	99	102	111	96	92	86	97	96	72	94

Source : Insee – statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2019



territoire	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
MALZEVILLE	7 412	8 725	8 432	8 325	8 090	7 712	8 160	7 993	8 123



Source : Insee

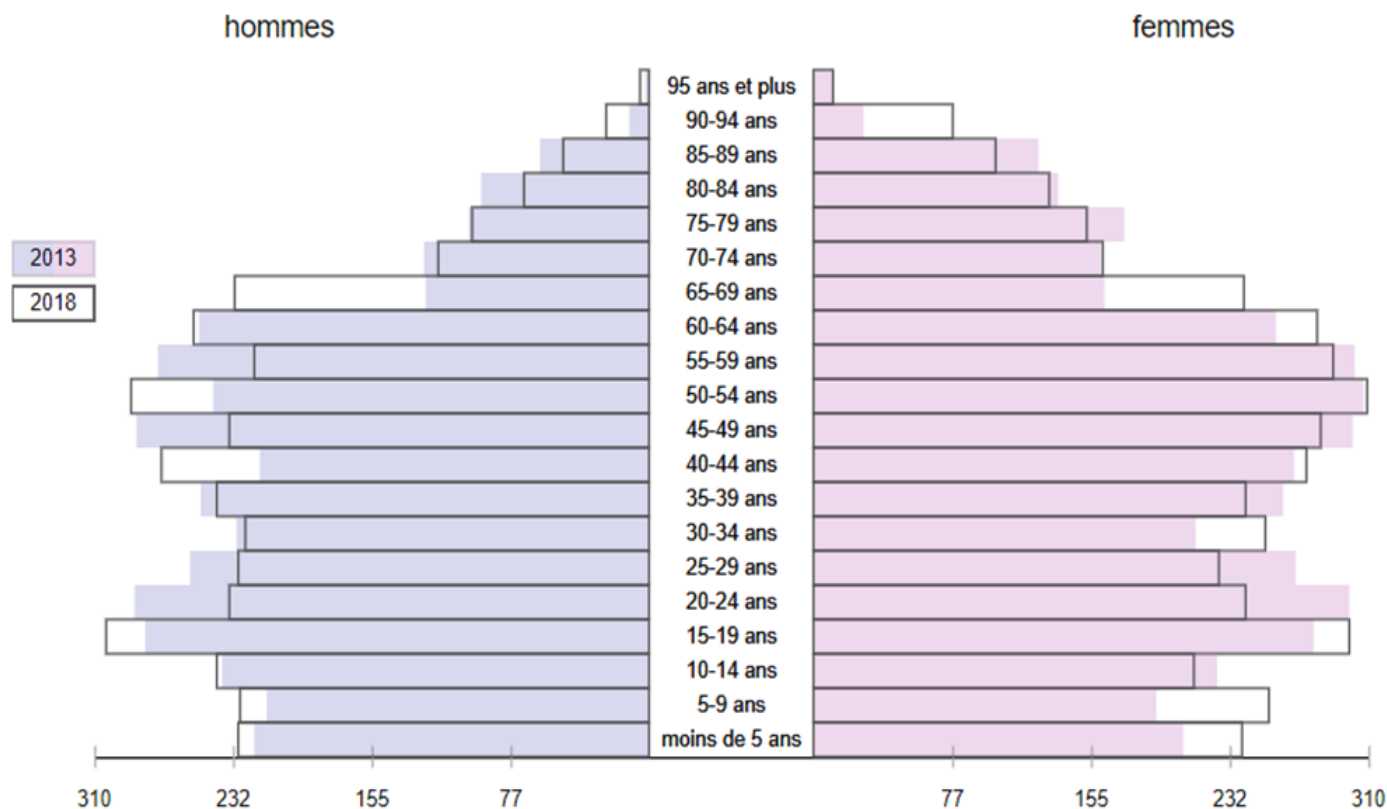
La population municipale, soit la population vivante toute l'année dans la commune est stable

La population varie peu d'année en année. Elle retrouve un solde positif sur la dernière période. Le taux de natalité, comme celui de la France, est en baisse mais reste au-dessus du taux de mortalité qui lui, est en légère hausse ces dernières années.

Mouvements de la population malzévilloise	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,5	-0,2	-0,4	-0,5	0,6	-0,4	0,3
due au solde naturel en %	0,7	0,5	0,7	0,4	0,5	0,5	0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	-0,7	-1,1	-1	0,1	-0,9	0,1
Taux de natalité en %	16,1	13,7	15,1	12,5	12,1	12,6	11
Taux de mortalité en %	8,8	8,3	8	8,2	6,7	7,8	8,8

Source : Insee

Pyramide des âges



Source INSEE – Rp (2013-2018)

Il existe des changements notables entre 2013 et 2018.

- En 5 ans, le nombre d'enfants de 0 à 9 ans a augmenté de manière significative.
- Dans le même temps, le nombre de personnes de 90 à 94 ans a augmenté dans les mêmes proportions.

Cependant, la **hausse** la plus notable est à noter **chez les 65-69 ans**

Ces « jeunes retraités » seront les seniors de demain et il faut anticiper dès à présent leurs futurs besoins.

En bref

- La population de Malzéville reste stable
- Le taux de variation est légèrement supérieur à la métropole du Grand Nancy et au département
- Le vieillissement de la population progresse avec une hausse très importante des 65–69 ans en 5 ans, hommes/femmes confondus
- Les femmes de 90 à 94 ans sont de plus en plus nombreuses
- Le socle d'actifs de 40 à 60 ans est important
- Indice de jeunesse égal à 1
- L'écart entre le pourcentage des moins de 25 ans et celui des plus de 60 ans est faible

Le Malzévillois type est une femme

Femme entre
35 et 40 ans

En couple,
mariée avec 1
ou 2 enfants

Employée ou
professionnelle
intermédiaire

Vivant depuis
10 ans ou plus
à Malzéville

En activité
dans les
secteurs du
commerce, du
transport ou
des services

Propriétaire d'un
appartement de
5 pièces ou plus

Utilisant
une 1 voiture pour
aller travailler

En CDI à
temps plein,
dans une
autre
commune que
Malzéville

Revenu fiscal
moyen de
21 670 € par an
soit 1 805 €
mensuel



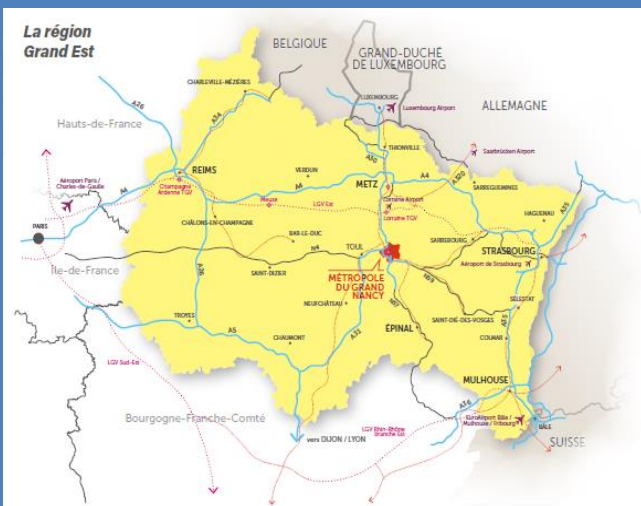
La métropole du Grand Nancy

Malzéville est l'une des 20 communes de la métropole du Grand Nancy

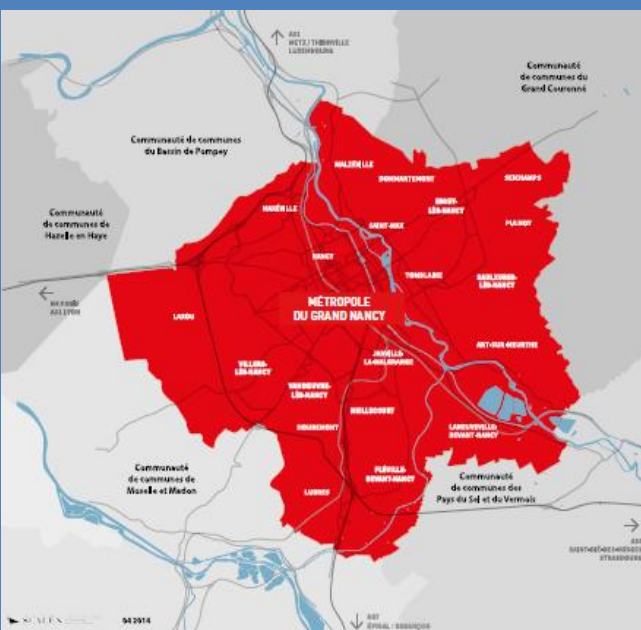
Depuis 1^{er} juillet 2016, le Grand Nancy a intégré le réseau des métropoles en France.

Une reconnaissance nationale et l'aboutissement de plus d'un demi-siècle de pratique intercommunale.

La métropole compose une aire urbaine de quelques 500 000 habitants.



20 communes composent le Grand Nancy



Sources : gradnancy.eu et Guide Métropole 2020

Les 20 communes de la métropole

Communes	Superficie (hectares)	Population	Densité (hab. / superficie)
Art-sur-Meurthe	1 147	1 713	1,5
Dommartemont	132	613	4,6
Essey-Lès-Nancy	575	8 983	15,6
Fleville-devant-Nancy	740	2 290	3,1
Heillecourt	365	5 611	15,4
Houdemont	362	2 175	6,0
Jarville-la-Malgrange	242	9 523	39,4
Laneuveville-devant-Nancy	1 247	6 651	5,3
Laxou	1 594	14 658	9,2
Ludres	818	6 316	7,7
Malzéville	752	8 393	11,2
Maxéville	563	9 935	17,6
Nancy	1 501	104 286	69,5
Pulnoy	375	5 021	13,4
Saint-Max	185	10 075	54,5
Saulxures-lès-Nancy	750	4 175	5,6
Seichamps	430	5 013	11,7
Tomblaine	550	9 164	16,7
Vandœuvre-lès-Nancy	946	30 273	32,0
Villers-Lès-Nancy	995	14 730	14,8
Total	14269	259 598	

La Métropole du Grand Nancy est un établissement public de coopération intercommunale composée de 20 communes.

Elle fait partie des 22 métropoles de France depuis 2016. C'est l'une des coopérations intercommunales les plus anciennes de France, puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959.

Elle est aussi la plus intégrée des métropoles françaises, avec Brest. Le Grand Nancy assure en effet un nombre important de services et de compétences pour l'ensemble de son territoire (voirie, déchets, eau, assainissement, etc).

La répartition des budgets l'illustre parfaitement : 2/3 pour le Grand Nancy et 1/3 pour l'ensemble des communes.

1-2 | Présentation du CCAS de Malzéville

Cadre légal

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif.

Il est obligatoire dans chaque commune de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS est une personne morale de droit public à compétence d'action sociale spécialisée s'exerçant au sein du territoire communal.

Il a un budget propre (distinct de celui de la commune). L'essentiel de ses ressources provient de la commune.

Il a le droit d'accepter des dons et legs, son patrimoine lui est propre.

L'article L.1235 du code de l'action sociale et des familles dispose que **le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées**. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables et non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aides sociales dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation indépendamment de l'appréciation du bien fondé de la demande».

Un CCAS, c'est :

Un outil au cœur des solidarités



Un outil stratégique



Un outil partenarial

À Malzéville

L'équipe administrative du CCAS est composée de son directeur, de deux conseillères sociales, dont l'une exerce les fonctions d'adjointe au directeur.

Outre le maire de la commune, Bertrand KLING, président de droit du centre communal d'action sociale, le conseil d'administration du CCAS est composé à parité de 7 membres élus par le conseil municipal en son sein, dont Malika TRANCHINA, vice-présidente, adjointe déléguée aux solidarités, aux politiques de santé et aux cérémonies patriotiques, et de 7 membres nommés par le maire, choisis parmi les personnes dites « qualifiées » participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le CCAS mène des actions d'**aide**, de **soutien**, de **prévention** et de **développement social** en faveur de la population de la commune, en liaison et coordination avec les partenaires publics et institutionnels (conseil départemental, direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, métropole du Grand Nancy, UDCCAS, CAF, CARSAT, CPAM...), mais aussi avec les acteurs associatifs (caritatifs, humanitaires, culturels, d'animations et de loisirs...).

Il est de ce fait un **service de proximité**, **maillon essentiel de l'action sociale locale**.

A ce titre, **en lien direct avec la population**, il développe et met en œuvre différentes activités et **missions d'aides légales ou facultatives**, ainsi que des actions et/ou dispositifs règlementés issus de la **solidarité nationale** et de la **cohésion sociale**.

Missions & services

Les aides sociales légales obligatoires

Objectifs :

- Accueillir, écouter, évaluer, accompagner, conseiller, orienter

Moyens :

- Accompagnement pour l'instruction des demandes d'aide sociale, (frais d'hébergement en EHPAD, obligation alimentaire, etc)
- Conseil, information et orientation vers les dispositifs de droit commun et accès aux droits : FSL (accès à l'énergie), surendettement Banque de France, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Maison de la Justice et du droit (MJD), administrations publiques
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Aide et soutien à la constitution de dossiers : surendettement, retraite, recours amiable, aide financière, complémentaire santé solidaire, MDPH, CARSAT, RSA, prestations CAF
- En lien avec le service état civil de la commune, coordination dans les démarches d'obsèques pour les personnes indigentes
- Domiciliation et suivi des personnes sans logement autonome,
- Tenue à jour de fichiers des veilles sociales, « On veille sur vous » (confinement, canicule, grand froid)

Les aides sociales extra-légales facultatives

- Prestations en espèces ou en nature : aides financières (loyer, assurance, énergie, eau, cantine, etc)
- Aides alimentaires
- Aides « Coordination territoriale des aides sociales facultatives » (ex-CORSEC)
- Aides aux premiers départs en vacances (JPA)
- Aide à l'accès à la mobilité (chèques mobilité et pass bus)
- Hébergement : aide à l'accès et au maintien au logement (FSL, bailleurs sociaux)
- Inclusion numérique (borne numérique et 2 postes informatiques disponibles)
- Soutien à l'insertion socio-professionnelle (ULIS, PARTEGO)

Les dispositifs spécifiques pour les seniors et les publics fragilisés

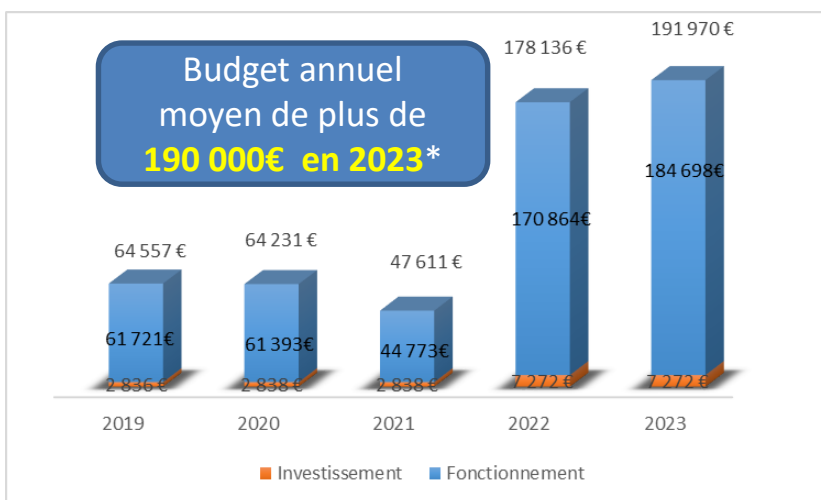
Objectifs :

- Rompre l'isolement, préserver et/ou restaurer l'autonomie des personnes, maintenir les liens sociaux, promouvoir le bien-être physique et psychologique retrouver ou garder la confiance et l'estime de soi

Modalités d'interventions :

- Accompagnement, écoute et soutien auprès des seniors et de leurs familles
- Aide et maintien à domicile :
 - Téléassistance
 - Information et conseil sur les services de portage des repas à domicile
- Activités/loisirs : sorties, voyages, activités culturelles, de loisirs ou nature, relaxation, etc
- Veilles téléphoniques : pandémies, canicules et grands froids
- Visites à domicile, évaluation, plan d'aide
- Service de transport en courses un fois par semaine
- Bons d'achat de fin d'année dans les commerces de Malzéville,
- Temps conviviaux des aînés

Budget primitif CCAS



NB : baisse du budget en 2021 : annulation du repas des aînés en raison de la crise sanitaire

* Les budgets du CCAS 2022 et 2023 tiennent compte de la valorisation des agents mis à disposition par la commune

Acteurs locaux ayant contribué au recueil des données (base de l'analyse des besoins sociaux)



Parentalité

- Maison des solidarités du conseil départemental (travailleurs médico-sociaux, assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, services de la protection maternelle et infantile)
- Professionnels du centre social Saint Michel Jéricho (animateurs, conseillère en économie sociale et familiale, adulte relais)
- Association des utilisateurs du centre social
- Partenaires CAF / MSA
- Etablissements d'accueil du jeune enfant
- Assistantes maternelles
- Agents des écoles
- Intervenants de la Ligue de l'enseignement (prestataire péri et extrascolaire)
- Professionnels de santé (médecins, puéricultrices, sages-femmes)
- Jeunesse en plein air (JPA)

Habitat et cadre de vie

- Centre social Saint Michel Jéricho
- CAF
- Conciliatrice de la maison de la justice
- Association CLCV (Consommation logement, cadre de vie Malzéville Saint-Max)
- Amicale des aînés
- Association des utilisateurs du centre social Saint Michel Jéricho
- Bailleurs sociaux / Union & solidarité
- Métropole du Grand Nancy
- Conseil départemental

Offre de services, loisirs

- Service culture de la commune
- Animatrice municipale
- Bibliothèque pour tous



Vieillesse de la population

- Professionnels de santé
- Conseil départemental (Maison des solidarités, Service territorial personnes âgées personnes handicapées)
- Caisses de retraite (CARSAT, CNRACL, MSA)
- Réseau Gérard CUNY /Dispositif d'appui et de coordination
- EHPAD La Maison des Vignes
- Mutuelles
- Services d'aide à domicile
- Animatrice territoriale de la commune
- Service social hospitalier
- Amicale des aînés

Emploi, formation et insertion professionnelle

- Pôle emploi
- Mission locale
- Associations (Imagine, Partego)

Précarité et exclusion

- Centre social Saint Michel Jéricho
- Association des utilisateurs du centre social
- Maison des solidarités du conseil départemental
- CAF (convention territoriale globale)
- Métropole du Grand Nancy

Santé et prévention

- Professionnels de santé (infirmiers, médecins, équipe de soins de proximité de Malzéville)
- Centre social Saint Michel Jéricho
- Professionnels du conseil départemental
- Centre médico-psychologique d'Essey-lès-Nancy

↳ La traduction d'un nouveau modèle d'intervention

Historiquement, l'action sociale communale est basée sur la prise en compte des besoins individuels avec, d'une part la mise en œuvre de l'accès aux droits à travers l'aide sociale légale et d'autre part, la définition de l'action sociale dite « facultative » au regard des orientations politiques des élus.

La démarche d'ABS s'inscrit dans une logique plus transversale, favorisant le partenariat et l'implication des usagers, où les projets reposent sur une bonne connaissance de la population ainsi qu'une vision globale et territorialisée.

Qu'est-ce qu'une ABS ?

↳ Un diagnostic qui concerne l'ensemble de la population du territoire

Le décret du 6 mai 1995 précise que l'analyse doit couvrir les besoins de « l'ensemble de la population qui relève [du CCAS], et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté ».

A noter que le décret du 21 juin 2016 fait disparaître la mention des publics du texte et n'évoque plus que « l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ».

↳ Une obligation pour tous les CCAS

Le décret du 21 juin 2016 conserve l'obligation de l'analyse des besoins sociaux mais modifie la fréquence à laquelle elle doit être réalisée.

Auparavant produite annuellement, l'ABS doit aujourd'hui être réalisée « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux » et faire l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.

Les années suivantes, des analyses complémentaires sans caractère obligatoire peuvent être communiquées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire.

L'analyse des besoins sociaux

Un diagnostic sociodémographique
(sur les données d'observation sociale)

Un outil d'aide à la décision pour les CCAS
(fondement des actions)

Une démarche partenariale
(acteurs publics et privés)

Textes de référence

- Décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale
- Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

Les enjeux de l'ABS

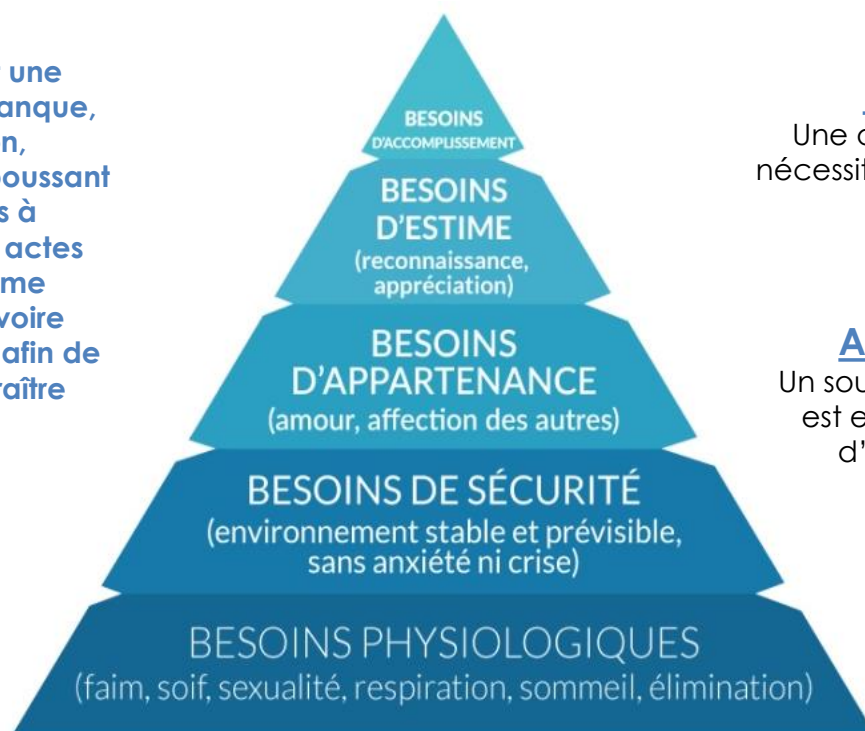
- Construire une **vision globale et une compréhension des besoins réels de la population** (familles, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficulté)
- **Mieux prendre en compte la spécificité locale** dans l'élaboration des politiques de solidarité de la commune
- Renforcer les **articulations entre la commune, le CCAS et les autres acteurs des solidarités**
- **Anticiper l'évolution** des enjeux sociaux, économiques et démographiques du territoire
- Positionner le CCAS comme l'initiateur d'une **stratégie sociale globale**

Les objectifs de l'ABS

- **Evaluer les politiques de solidarités** et d'action sociale existantes, les actions et dispositifs conduits par les différents acteurs
- **Fixer les objectifs et les actions** à entreprendre pour répondre de manière efficiente aux besoins, présents et à venir, de la population
- Définir une **analyse partagée** des problématiques sociales et **renouveler**, quand cela est nécessaire, **les politiques de solidarités**
- Développer un **schéma pluriannuel d'action sociale** et une **veille du territoire**

Besoins et attentes, quelle différence ?

Un besoin est une sensation de manque, de privation, d'insatisfaction poussant les individus à accomplir des actes perçus comme nécessaires, voire indispensables, afin de la faire disparaître

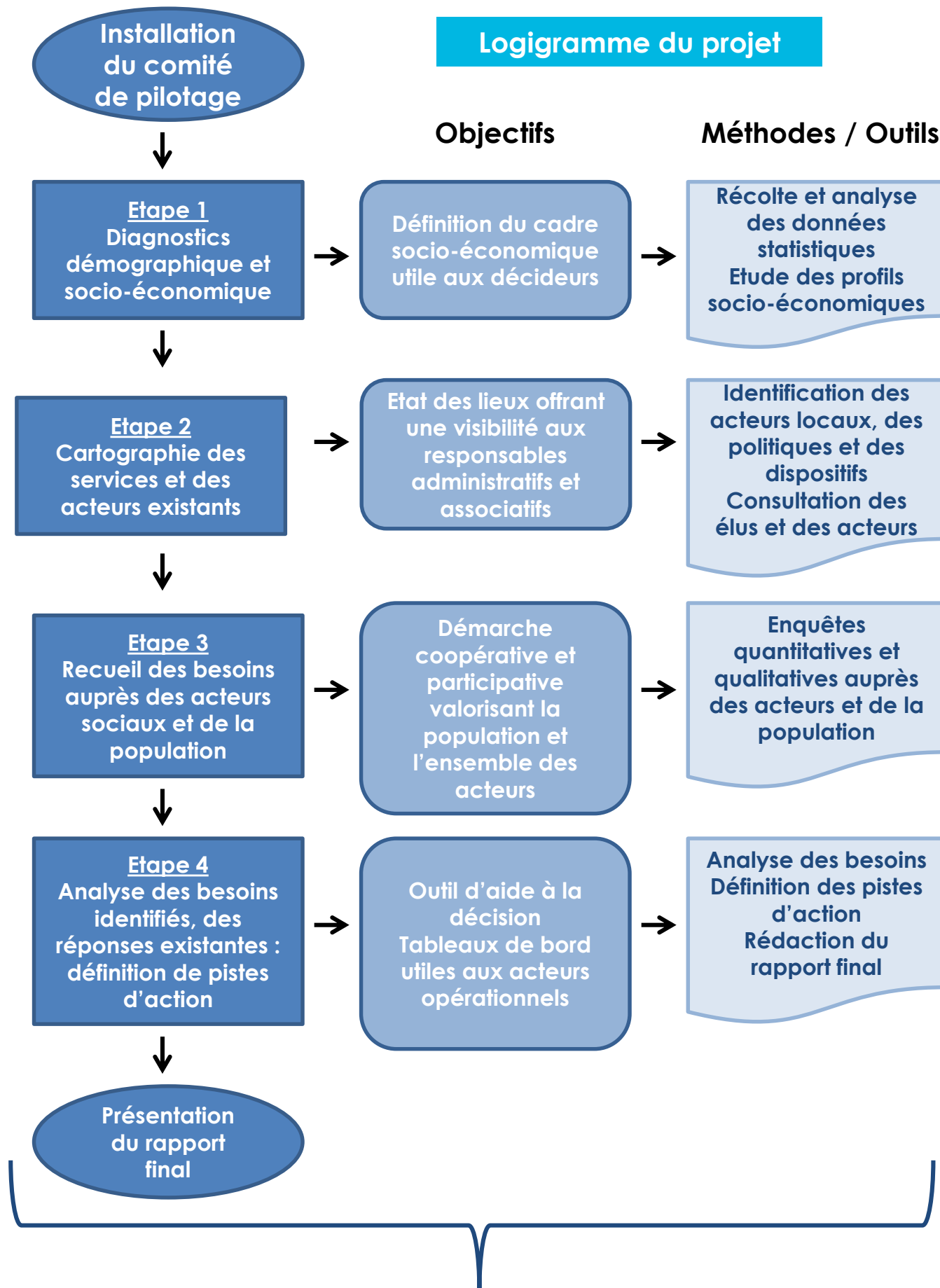


Besoin :
Une obligation, une nécessité, consciente ou non

Attente :
Un souhait que l'on est en capacité d'exprimer

Un exemple de classification des besoins : la pyramide de Maslow

Méthodologie mise en œuvre pour l'élaboration de l'ABS.



Adaptation des politiques publiques aux besoins des Malzévillois

Les équipes ayant travaillé à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux

Le comité de pilotage

- **Bertrand KLING** - président du CCAS
- **Malika TRANCHINA** – vice présidente du CCAS
- **Jean-Pierre ROUILLON** – membre élu du CA du CCAS et président du SIVU
- **Christelle THOMAS** – membre nommée du CA du CCAS
- **Marie-Claire TCHAMKAM** – membre élue de la commission éducation et solidarités
- **Xavier STRUB** – responsable du pôle éducation et solidarités et directeur du CCAS
- **Bienna GARGAR** – conseillère sociale et directrice adjointe du CCAS
- **Annaëlle SUARDI** – conseillère sociale du CCAS
- **Naïma BENHARRAT** – conseillère sociale du CCAS
- **Célia BARBA** – gestionnaire administrative pôle éducation et solidarités
- **Hélène LOPVET** – directrice générale des services

Le comité technique

- **Xavier STRUB** – responsable du pôle éducation et solidarités et directeur du CCAS
- **Bienna GARGAR** – conseillère sociale et directrice adjointe du CCAS
- **Annaëlle SUARDI** – conseillère sociale du CCAS
- **Naïma BENHARRAT** – conseillère sociale du CCAS
- **Célia BARBA** – gestionnaire administrative pôle éducation et solidarités

Outils & croisement de données

Afin de réaliser cette ABS, plusieurs outils ont été utilisés, dont :



balises

Outil en ligne BALISES

L'UNCCAS (union nationale) a conçu, en collaboration avec COMPAS, une plateforme en ligne d'aide à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux nommée « Balises ».

Balises propose des données utiles pour chaque territoire (démographie, logement, emploi...) et des outils méthodologiques.

Pour chaque thématique clé de l'ABS, Balises fournit :

- Les principaux questionnements qui peuvent se poser lors de la réalisation de l'ABS ;
- Les dernières données INSEE disponibles sur un territoire pour y répondre ;
- Les définitions et sources de ces indicateurs ;
- Des comparaisons de territoires.

En 2021, l'UDCCAS 54 (union départementale) a rendu cet outil accessible gracieusement sur un an, aux communes adhérentes.

Diagnostic CTG de la CAF

La convention territoriale globale de la CAF est une démarche pour construire un projet social dans un territoire donné, plus vaste que la commune. Une convention est signée pour 5 ans.

Les domaines d'intervention sont nombreux : petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, etc.

Le but de la CTG est de recueillir les besoins de la population et de favoriser le développement des services aux familles. Elle permet également de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Sur son territoire, Malzéville œuvre avec Essey-lès-Nancy, Dommartemont et Saint-Max.



La commune

Lors de la réalisation d'une ABS, beaucoup de communes optent pour un questionnaire à destination de tous les habitants. Force est de constater que les retours, peu nombreux ne permettent pas une vision exhaustive.

Malzéville, en accord avec le comité de pilotage de l'ABS, a décidé, quant à elle, de s'appuyer sur **l'expertise professionnelle de ses partenaires** et les constats **des acteurs médico-sociaux, associatifs et socio-économiques qui sont au plus proche des habitants**. Ils ont été invités à répondre à un questionnaire conçu par les équipes de la commune. Des entretiens ont complété le questionnaire.

Les 3 outils précédents ont pour but de fournir des données quantitatives. Le questionnaire a quant à lui pour objectif d'apporter davantage d'informations qualitatives.

Ces informations participent à la définition des différents besoins de la population malzévilloise.



L'agence SCALEN

Son rôle est d'accompagner les communes et les collectivités locales dans leur développement économique et urbain, grâce à un conseil basé sur des outils d'analyses précis.

En 2020, l'agence SCALEN a été mandatée pour effectuer une « étude scolaire et petite enfance » de la commune.

Le but était entre autres choses de savoir si l'évolution démographique de Malzéville était compatible avec l'offre scolaire actuelle.

La commune s'est aussi appuyée sur les données compilées dans cette étude.

Focus sur le questionnaire support de l'ABS

Annexe 2

Le questionnaire conçu par les équipes de la commune a été envoyé par voie dématérialisée à **plus de 50 professionnels** œuvrant à Malzéville.

Objectifs :

- collecter des informations issues des expertises et des constats des acteurs médico-sociaux, associatifs et socio-économiques qui exercent au plus près des habitants de Malzéville
- approfondir l'analyse qualitative des besoins de la population malzévilloise, en lien avec les données quantitatives récoltées auprès de diverses sources

Thématiques étudiées :



Vie quotidienne



Habitat et cadre de vie



Activités socio-culturelles & Offre de service



Emploi, formation et insertion professionnelle



Précarité et exclusion



Santé et prévention

2 | Besoins identifiés par champ et analyse

Définitions selon l'INSEE

Un **ménage** regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être composé d'aucune, d'une ou de plusieurs familles.

Un ménage composé d'une personne seule ou d'une unique famille est un **ménage simple**, sinon c'est un **ménage complexe**.

La définition de la « **famille** » au sens du recensement est attachée à celle de « ménage ».

La **cohabitation dans un même logement** est une condition nécessaire pour former une famille.

Ainsi, il y a des ménages sans famille (personne seule), mais pas de famille sans ménage (les familles vivant « hors ménage » ne sont donc pas identifiées).

Le recensement distingue trois types de familles :

- les couples sans enfant,
- les couples avec enfant-s,
- les familles monoparentales.

Dans un ménage comprenant au moins une famille, la **famille principale** est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L'autre famille éventuelle est appelée famille secondaire.

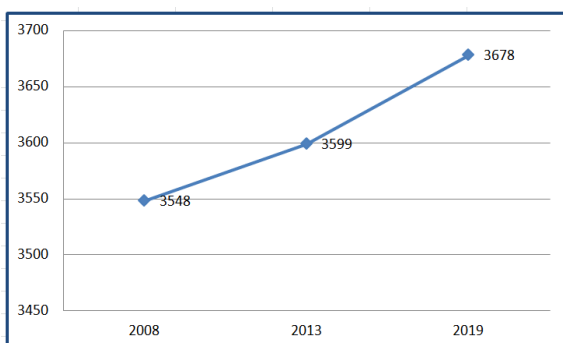
Les ménages malzévillois

Selon les chiffres du dernier recensement, Malzéville compte **3678 ménages en 2019**.

La commune enregistre ainsi 130 ménages supplémentaires depuis 11 ans.

En 2019, les ménages malzévillois se composaient de :

- 59,4 % de ménages avec familles
- 37,6 % de personnes seules
- 2,9 % d'autres ménages sans famille



Source : Insee – RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

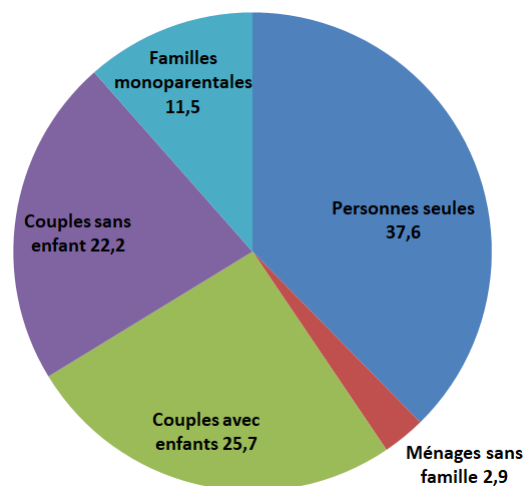
Les ménages avec familles étaient constitués de :

- 22,2 % de couples sans enfants
- et de 25,7 % de couples avec enfants

Les « autres ménages sans famille » étant un groupe de deux personnes ou plus qui habitent ensemble mais qui ne constituent pas une famille de recensement. Il s'agit par exemple de colocataires.

Les ménages composés d'une seule personne comptent quant à eux :

- 61 % de femmes
- 39 % d'hommes



Source : Insee – RP2019 au 01/01/2022

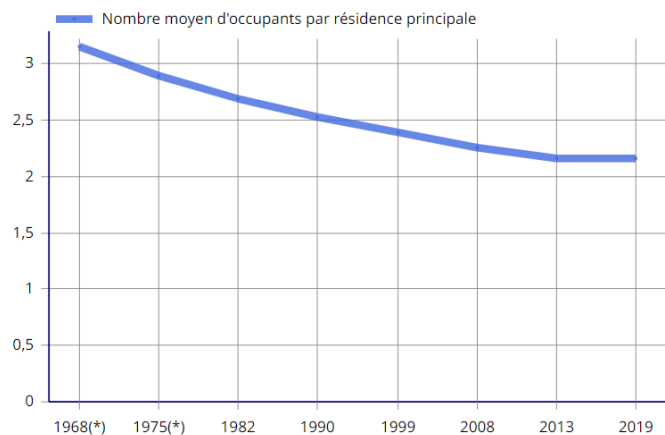
Evolution des ménages malzévillois

Si le nombre de ménages vivant dans la commune augmente, **la taille des ménages ne cesse, elle, de diminuer.**

En effet, elle est passée de 3,1 occupants par ménage en 1968 à un peu plus de 2 occupants en 2019.

Ce constat national se vérifie donc à Malzéville.

Les ménages sont plus nombreux mais de plus en plus petits. Toutefois, la baisse semble moins rapide ces dernières années.



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Facteurs ayant une influence sur la taille des ménages :

- Les ménages âgés sont plus souvent de taille réduite, et leur part dans la population s'accroît avec l'allongement de la vie.
- Une fois qu'ils ont quitté le domicile familial, les jeunes attendent plus longtemps pour former un couple et la durée des études s'allonge.
- Les couples font moins d'enfants et se défont plus souvent qu'autrefois.

Composition des ménages malzévillois

Au fil des ans, le nombre de ménages n'a cessé d'augmenter.

Les ménages composés **d'une seule personne sont ainsi passés de 33,9 % à 37,6 % de la population malzévilloise entre 2008 et 2019.**

La part des hommes seuls a connu une forte hausse passant de 11 à 14,6 %.

Il en est de même pour les **familles monoparentales** qui représentaient **9,6 % de la population en 2008 et 11,5 % en 2019.**

Dans le même temps, le nombre de ménages avec famille(s) n'a eu de cesse de diminuer, passant ainsi de **63,7 % à 59,4 %.** **Cette baisse se vérifie aussi bien pour les couples sans enfant que pour les couples avec enfant(s).**

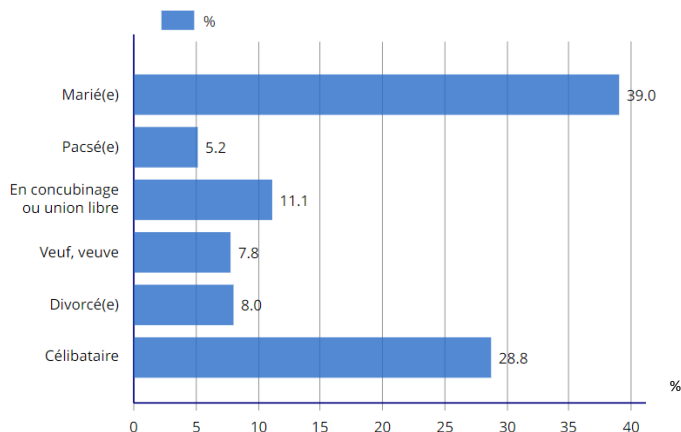
	Nombre de ménages					
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 548	100,0	3 599	100,0	3 678	100,0
Ménages d'une personne	1 201	33,9	1 309	36,4	1 384	37,6
Hommes seuls	391	11,0	529	14,7	538	14,6
Femmes seules	810	22,8	780	21,7	846	23,0
Autres ménages sans famille	85	2,4	96	2,7	108	2,9
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 261	63,7	2 194	61,0	2 186	59,4
Un couple sans enfant	931	26,2	870	24,2	818	22,2
Un couple avec enfant(s)	990	27,9	887	24,6	944	25,7
Une famille monoparentale	340	9,6	437	12,1	423	11,5

Source : Insee – RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

Statuts des ménages

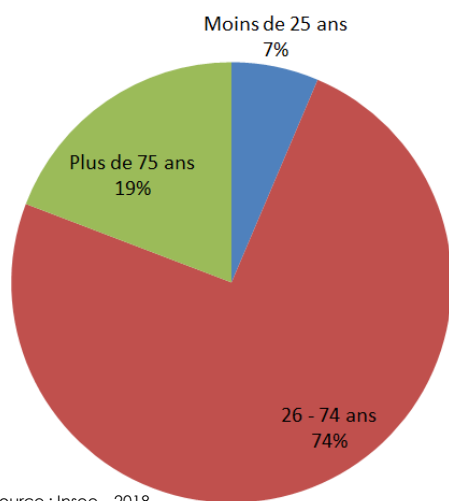
En 2019, les malzévillois mariés représentaient **39 % de la population de plus de 15 ans**.

Les célibataires, quant à eux, représentaient **28,8 % de cette même population**.



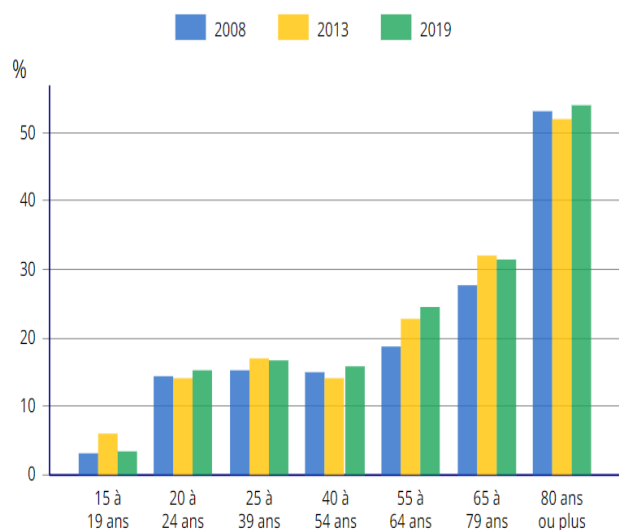
Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge

Représentation des personnes seules par tranches d'âges



Source : Insee - 2018

74 % des personnes vivants seules ont entre 26 et 74 ans
19% des personnes vivant seules ont plus de 75 ans ou plus



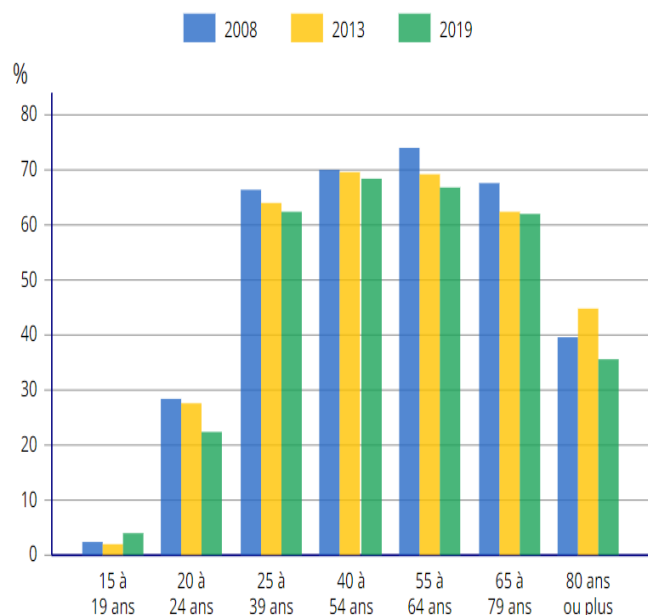
Source : Insee - RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

A noter que le nombre de personnes vivant seules augmente pour la quasi-totalité des tranches d'âge.

Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge

Les malzévillois déclarant vivre en couples sont nombreux entre 25 et 79 ans.

On observe une diminution des couples pour les 80 ans et plus.



Source : Insee - RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

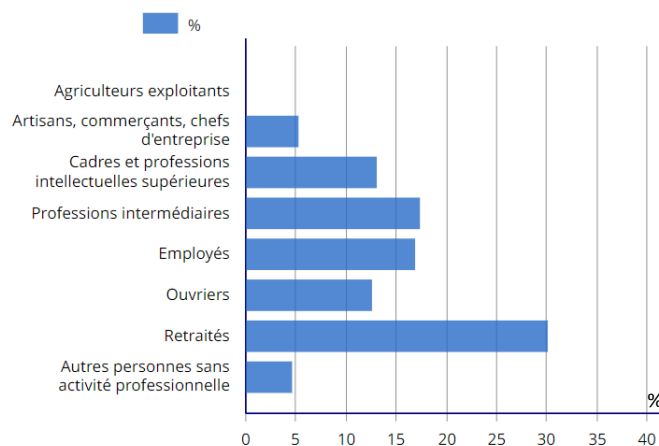
Les ménages selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2019, Malzéville compte :

- 65,2 % d'actifs
- 30,1 % de retraités
- 4,7 % de personnes sans activité professionnelle

Avec près d'1/3 de la population à la retraite, ces chiffres viennent confirmer le vieillissement de la population globale.

Le taux d'inactivité reste quant à lui relativement faible puisqu'il concerne moins de 5 % des habitants.



Source : Insee – RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Les familles malzéilloises

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 273	100,0	2 194	100,0	2 196	100,0
Couples avec enfant(s)	990	43,6	887	40,4	944	43,0
Familles monoparentales	348	15,3	437	19,9	428	19,5
Hommes seuls avec enfant(s)	53	2,3	80	3,6	103	4,7
Femmes seules avec enfant(s)	295	13,0	357	16,3	325	14,8
Couples sans enfant	935	41,1	870	39,7	823	37,5

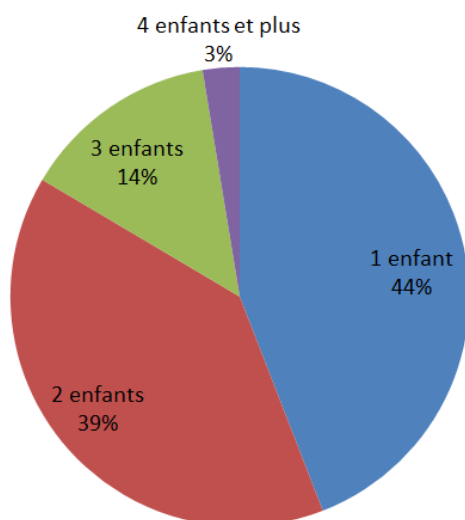
Source : Insee – RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

Entre 2008 et 2019, le nombre de familles a baissé sur le territoire.

Le nombre de couples sans et avec enfant(s) a diminué alors que le nombre de familles monoparentales a augmenté de manière significative.

Cette hausse concerne les hommes et les femmes seuls avec enfant(s), avec une augmentation plus nette pour les hommes seuls.

Nombre d'enfants dans les ménages



Source : Insee – RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Composition des familles avec enfants

En 2018, 44 % des familles n'avaient qu'un seul enfant contre 39 % avec 2 enfants. Cette information vient confirmer le fait que la taille des ménage diminue.

Cette tendance s'observe également dans le Grand Nancy et la région Grand Est.

Le territoire national comporte quant à lui un peu plus de ménages avec 4 enfants ou plus avec 4,5 % des familles, contre 3 % à Malzéville.

Composition des familles monoparentales

En 2020, la commune de Malzéville compte **472 familles monoparentales, majoritairement composées de femmes seules avec enfant(s), soit 12,8%**.

En 2014, la part des ménages composés de familles monoparentales était de **11,5** et en **2008 de 9,6 %**

Cette tendance semble être la même au sein des communes voisines, notamment Saint-Max et Essey-lès-Nancy.

Par contre, ce taux de familles monoparentales est légèrement inférieur de 2 % au sein de la métropole du Grand Nancy, du département de Meurthe-et-Moselle et de la région Grand Est ainsi que sur la totalité du territoire national.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	3 631	100,0	3 564	100,0	3 684	100,0	8 004	7 750	7 882
Ménages d'une personne	1 283	35,3	1 328	37,3	1 432	38,9	1 283	1 328	1 432
Hommes seuls	518	14,3	516	14,5	625	17,0	518	516	625
Femmes seules	765	21,1	812	22,8	808	21,9	765	812	808
Autres ménages sans famille	97	2,7	105	3,0	91	2,5	219	246	208
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 251	62,0	2 131	59,8	2 160	58,7	6 502	6 176	6 241
Un couple sans enfant	874	24,1	792	22,2	804	21,8	1 761	1 604	1 639
Un couple avec enfant(s)	931	25,6	927	26,0	884	24,0	3 583	3 539	3 402
Une famille monoparentale	445	12,3	411	11,5	472	12,8	1 158	1 033	1 200

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Alors que les couples avec enfant(s) ont en grande majorité 2 enfants, les familles monoparentales ont, à part sensiblement égales, 1 ou 2 enfants.

En bref

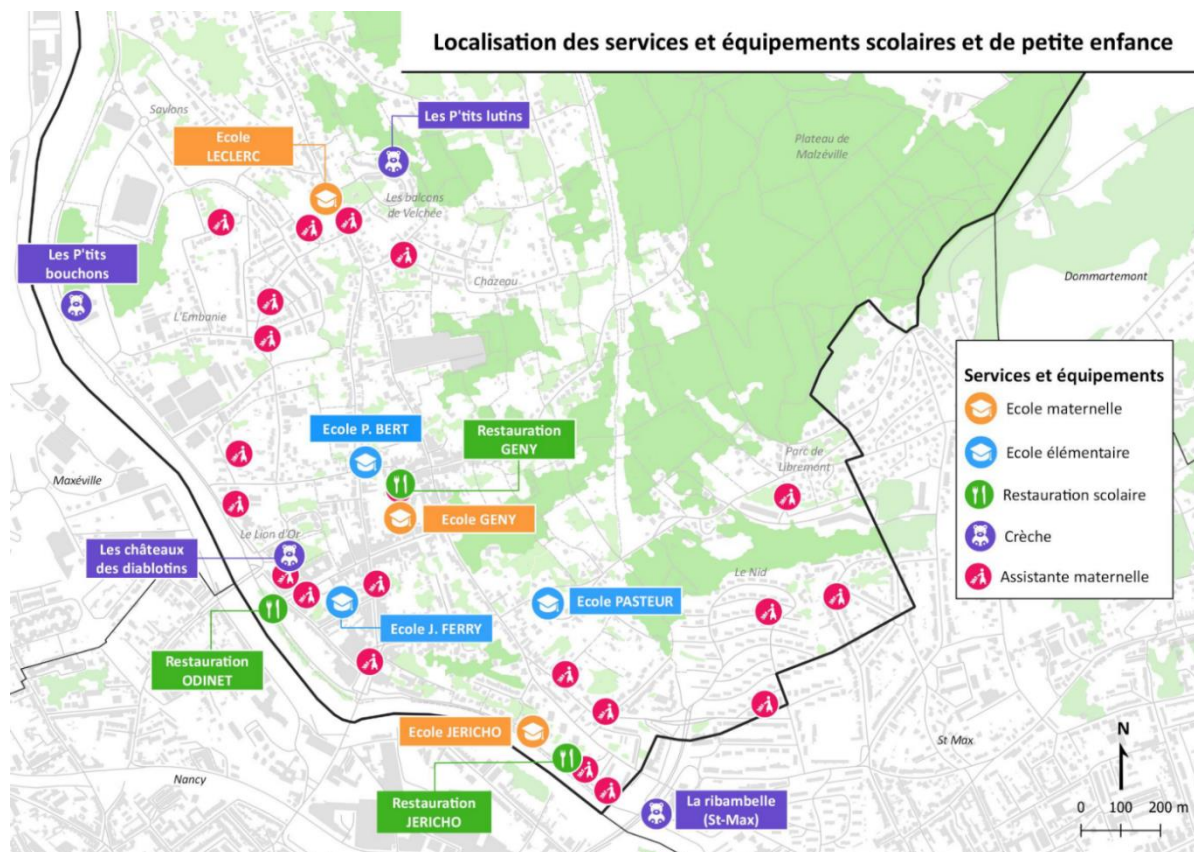
- 3 678 ménages en 2019
- Constante progression du nombre de ménages depuis 2008
- Constante diminution de la taille des ménages depuis 2008
- Hausse du nombre de ménages composés d'une seule personne, principalement des seniors
- Hausse du nombre de familles monoparentales : de 9,6 % en 2008 à 12,8 % en 2020
- Baisse du nombre de ménages avec familles et du nombre de couples
- Près d'1/3 de la population est à la retraite
- Faible taux d'inactivité

2-1 | Ménages, familles : lutte contre la pauvreté et l'isolement

- Les modes de garde et les établissements scolaires

Etat des lieux des établissements d'accueil du jeune enfant

Il existe plusieurs solutions de garde pour les plus petits et de multiples activités proposées aux enfants de la commune.



Les établissements d'accueil du jeune enfant

Offre publique :

Crèche familiale de la commune, Le château des Diabolotins

- 10 assistantes maternelles, salariées de la commune
- 37 agréments permettant l'accompagnement annuel d'environ 57 familles et 40 enfants

Offre privée :

Crèche parentale « La Ribambelle »

- au sein de l'espace Champlain (quartier Saint Michel Jéricho Grands Moulins)
- 16 places

Halte-garderie parentale «les P'tits Lutins»

- 20 places d'accueil

Micro-crèche «des P'tits Bouchons»

- 10 places d'accueil

Assistants maternelles

- 21 professionnelles
- 63 places d'accueil de jour
- 7 places de jour/nuît (avant 7h et après 20h)

Etat des lieux des établissements d'enseignement

Les établissements scolaires

Les Malzévillois peuvent suivre leur scolarité dans l'enseignement public de la maternelle à la troisième :

- avec la présence de **6 écoles** (3 maternelles et 3 élémentaires) accueillant environ 650 élèves (rentrée 2022)
- et d'**un collège** reconstruit en 2016 par le conseil départemental accueillant environ 500 élèves.

Ils peuvent aussi poursuivre leur scolarité jusqu'à la terminale et en post bac au lycée Mathieu de Dombasle de Pixérécourt, dépendant du ministère de l'agriculture et disposant d'un internat mixte.

Les services périscolaires et extrascolaires

- Accueil périscolaire : restauration scolaire, animation périscolaire du matin et du soir
- Mercredis éducatifs
- Accueil de loisirs sans hébergement (centre de loisirs) : ensemble des congés scolaires à l'exception d'une semaine en été et des deux semaines des vacances de Noël
- Chantiers jeunes : accueil jeune Anim'ados pour les enfants de 11 à 17 ans au sein d'un local situé dans le quartier des Balcons de Velchée. Programme d'activité en temps scolaire et pendant une partie des vacances scolaires.

Les activités au centre social Saint Michel Jéricho

- Accueils de loisirs (aide aux devoirs, extrascolaire)
- Accueil jeune avec un éducateur jeunesse
- Outil de prévention le Hub Léo pour les 11-14 ans proposé par la Fédération Léo Lagrange : activités variées et innovantes les mercredis et pendant les vacances scolaires .



Modalités de prise en charge

Les membres de la convention territoriale globale (CTG*) ont choisi de mettre en place deux commissions de coordination

- **Commission petite enfance afin de renforcer quantitativement et qualitativement l'accueil du jeune enfant**
- **Commission jeunesse afin de travailler sur la question de l'accueil au sein des services péri et extrascolaires des enfants en situation de handicap**

* CTG : Essey-lès-Nancy, Dommartemont, Malzéville et Saint Max

2-1 | Ménages, familles : lutte contre la pauvreté et l'isolement

- Le pouvoir d'achat

Définition selon le Ministère de l'économie et des finances

Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter.

Il dépend donc du niveau du revenu et du niveau des prix. L'évolution du pouvoir d'achat correspond ainsi à la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des prix.

Si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. Dans le cas contraire, il diminue.

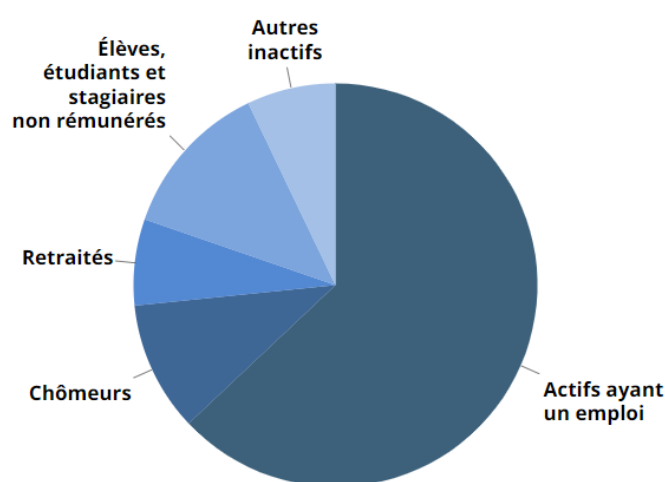
Activité & emploi

En 2019, Malzéville compte **73,4 % d'actifs** parmi sa population âgée de 15 à 64 ans, dont

- **62,9 % d'actifs ayant un emploi**
- **et 10,4 % de chômeurs.**

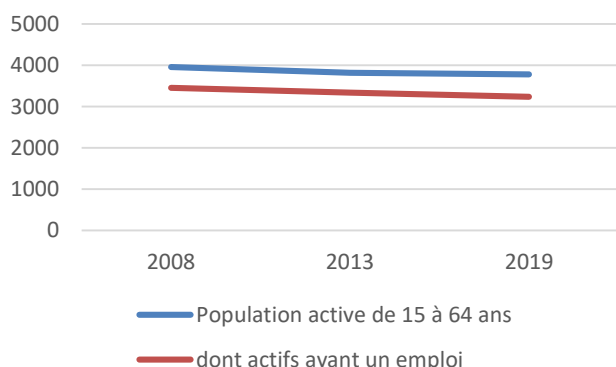
Le reste de la population des 15-64 ans se compose de

- **6,9 % de retraités,**
- **12,6 % d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés**
- **et de 7,1 % d'autres inactifs** pouvant être des hommes ou femmes au foyer ou encore des personnes en incapacité de travailler.



Source : Insee – RP2019, géographie au 01/01/2022

Population active selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee – RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

En 2019, 3 781 Malzévillois de 15 à 64 ans sont en activité.
3 235 d'entre eux ont un emploi

Depuis 2008, **population active et actifs ayant un emploi sont en légère baisse**

La population active en emploi est composée de :

- 29 % de professions intermédiaires
- 25 % d'employés
- 21 % de cadres et professions intellectuelles supérieures
- 20 % d'ouvriers
- 8 % d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises

	Population active	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	3781	3235
dont		
Agriculteurs exploitants	10	10
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	282	262
Cadres et professions intellectuelles supérieures	725	694
Professions intermédiaires	1020	927
Employés	948	792
Ouvriers	734	549

Source : Insee – RP2019, géographie au 01/01/2022

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	461	496	551
Taux de chômage en %	11,5	12,5	14,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	23,9	25,1	28,9
Taux de chômage des 25 à 54 ans	9,8	11,3	13,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,1	7,1	8,5

Source : Insee – RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

Depuis 2008, **le nombre de salariés est en baisse**. A contrario, le nombre de femmes salariées augmente.

En 2019, **les actifs non salariés représentent 14,2 % de l'ensemble des actifs**. Ce pourcentage est en constante hausse depuis plus de 10 ans.

La part des femmes non salariées dans les actifs non salariés augmente également de manière significative.

Au sens du recensement, le taux de chômage correspond au rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (15-64 ans).

En 2019, **le taux de chômage est de 14,2 % à Malzéville** contre 8,1 % au quatrième trimestre pour l'ensemble de la population française. Ce taux **augmente** et **concerne principalement les 15-24 ans**.

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 809	100,0	1 789	100,0	1 821	100,0
Salariés	1 625	89,9	1 551	86,7	1 561	85,8
<i>dont femmes</i>	<i>825</i>	<i>45,6</i>	<i>863</i>	<i>48,3</i>	<i>890</i>	<i>48,9</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>323</i>	<i>17,9</i>	<i>343</i>	<i>19,2</i>	<i>327</i>	<i>18,0</i>
Non-salariés	183	10,1	238	13,3	259	14,2
<i>dont femmes</i>	<i>52</i>	<i>2,9</i>	<i>84</i>	<i>4,7</i>	<i>100</i>	<i>5,5</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>22</i>	<i>1,2</i>	<i>31</i>	<i>1,8</i>	<i>42</i>	<i>2,3</i>

Source : Insee – RP2008, RP2013 et RP2019, géographie au 01/01/2022

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 664	100	1 688	100
Salariés	1 386	83,3	1 519	90,0
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1 139	68,4	1 299	77,0
Contrats à durée déterminée	105	6,3	149	8,8
Intérim	43	2,6	7	0,4
Emplois aidés	29	1,7	32	1,9
Apprentissage - Stage	70	4,2	32	1,9
Non-Salariés	278	16,7	168	10,0
Indépendants	131	7,9	114	6,8
Employeurs	145	8,7	52	3,1
Aides familiaux	2	0,1	2	0,1

Source : Insee – RP2019, géographie au 01/01/2022

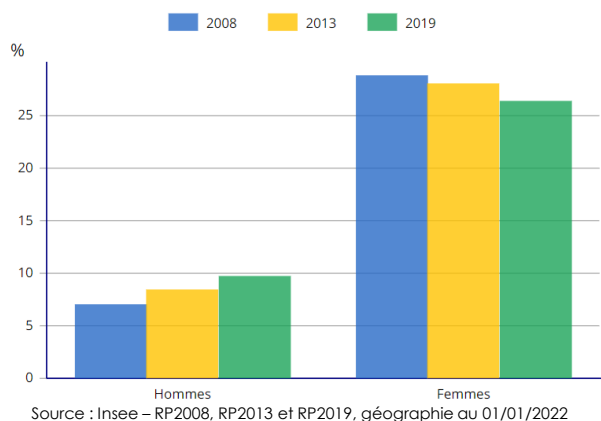
En 2019, Malzéville compte une très **grande majorité de salariés, plus de femmes que d'hommes**.

Une moyenne de **70 % de ces salariés sont titulaires de la fonction publique ou en CDI**. On compte peu d'intérimaires, d'emplois aidés ou d'apprentis / stagiaires. **Les emplois sont donc stables pour les ¾ des salariés**.

Dans la catégorie des non-salariés, les travailleurs indépendants (artisans et commerçants) et employeurs sont majoritairement des hommes.

On constate une très faible part d'aidants familiaux déclarés (rémunérés par leurs proches) en comparaison avec les « aidants » non déclarés (parent ou voisinage) qui soutiennent, sans rétribution, au quotidien des personnes en perte d'autonomie.

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



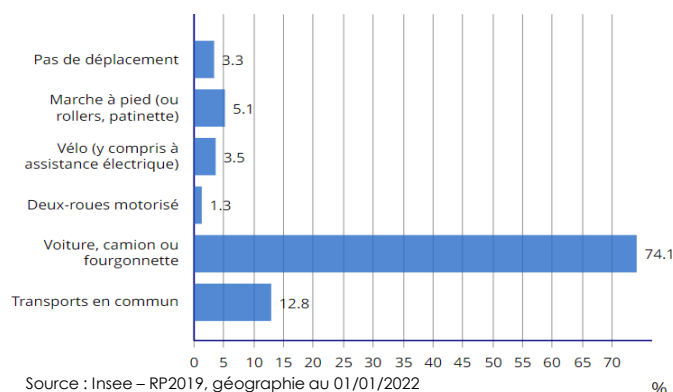
Les femmes occupent plus d'emplois à temps partiels que les hommes ce qui impacte leurs revenus.

Toutefois, leur nombre est en baisse depuis 2008.

La tendance est inverse pour les hommes, leur nombre augmentant d'année en année.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019

- Les Malzévillois se déplacent à près de 75 % en voiture, camion ou fourgonnette pour aller travailler.
- Près de 13 % prennent les transports en commun.
- 8,6 % utilisent le vélo ou la marche à pied.



Malzéville possède un **taux de polarisation de l'emploi de 0,55 %**. Cela signifie que seulement 0,55 % des actifs occupés travaillent à Malzéville.

Cela confère à la commune un **profil plutôt résidentiel**.

Pour point de comparaison, le taux de polarisation de l'emploi de l'hexagone est de 0,98 % et celui de la métropole du Grand Nancy est de 1,39 %

En bref

- 73,4 % d'actifs : 62,9 % d'actifs ayant un emploi et 10,4 % de chômeurs
- Population active et actifs ayant un emploi en légère baisse
- Taux de chômage de 14,2 % : en augmentation, concerne principalement les 15-24 ans
- Nombre de salariés en baisse
- Part des femmes non salariées en augmentation de manière significative
- Grande majorité de salariés, représentée par plus de femmes que d'hommes
- 70 % des salariés titulaires de la fonction publique ou en CDI
- Stabilité des emplois pour les $\frac{3}{4}$ des salariés
- Très faible part d'aidants familiaux rémunérés
- Temps partiels ! Majoritairement des femmes
- Taux de polarisation de l'emploi de 0,55% : commune plutôt résidentielle

Revenus et pauvreté

En 2018, Malzéville compte 3 618 ménages fiscaux, ce qui représentait 7 837 personnes.

Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 21 670 euros par an, soit 1 831 euros par mois. 54 % des ménages fiscaux sont imposables.

En comparaison, le revenu déclaré médian est 1 777 euros par mois à Saint Max et de 1 779 euros par mois à l'échelle du département.

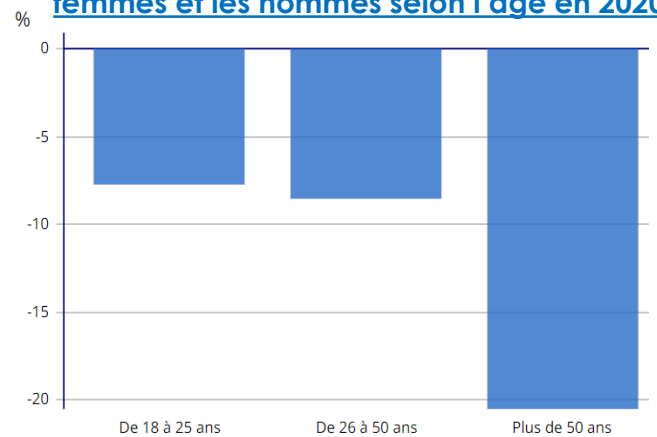
	Ensemble	Femmes	Hommes
18-25 ans	10,3	9,8	10,7
26-50 ans	15,1	14,3	15,7
Plus de 50 ans	17,1	15	18,8

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022

En 2020, le salaire net horaire augmente avec l'âge des actifs occupés.

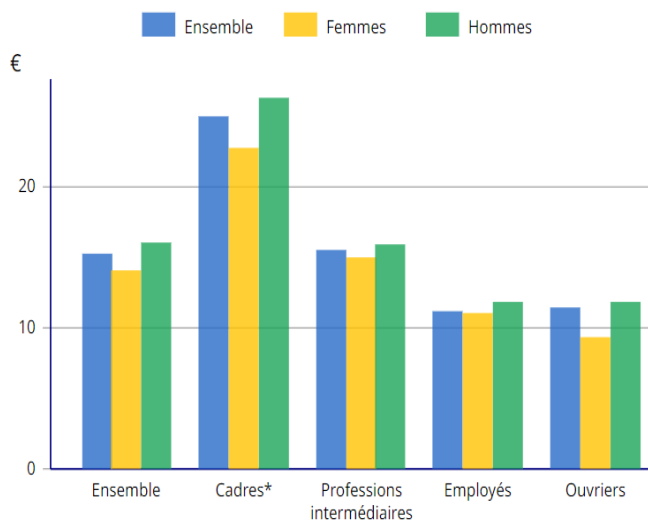
Les femmes gagnent moins que les hommes, quelle que soit la tranche d'âge.

Ecart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2020



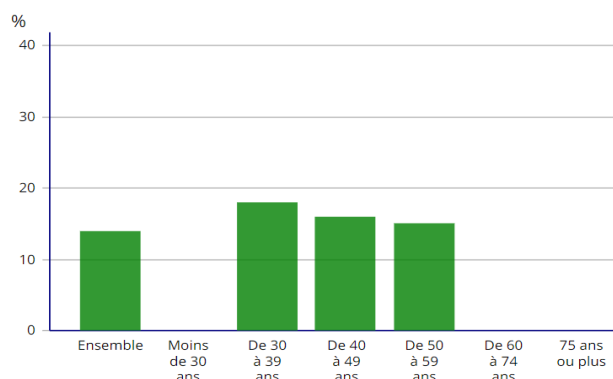
Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020



Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022

Cette différence de salaire au détriment des femmes se vérifie dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.



Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022

En 2019, les $\frac{3}{4}$ des revenus des actifs occupés proviennent du fruit de leur travail.

	part en %
Ensemble	100,0
<i>Revenus d'activité</i>	74,3
<i>dont salaires et traitements</i>	63,5
<i>dont indemnités de chômage</i>	2,7
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	8,1
<i>Pensions, retraites et rentes</i>	29,1
<i>Revenus du patrimoine et autres revenus</i>	9,4
<i>Ensemble des prestations sociales</i>	6,2
<i>dont prestations familiales</i>	1,9
<i>dont minima sociaux</i>	2,8
<i>dont prestations logement</i>	1,5
<i>Impôts</i>	-19,0

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FIloSoFi) en géographie au 01/01/2022.

En 2019, le taux de pauvreté par référents fiscaux est plus fort chez les 30-39 ans (18 %), suivi de près par les 40-49 ans (16 %) et par les 50-59 ans (15 %).

Par contre, les moins de 30 ans et les plus de 60 ans sont beaucoup moins concernés par la pauvreté.

Définition

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

A Malzéville, le **taux de pauvreté** (au seuil de 60%) correspond à **13,0% de la population** en 2018.

- Ce taux est inférieur à celui de la métropole du Grand Nancy (18,8 %), du département (15,4 %), de la région Grand Est (14,8 %) et de la France (14,6 %).
- Il est également inférieur au taux des communes limitrophes de Saint-Max et Essey-lès-Nancy, toutes deux à 15 %.

	MALZEVILLE	SAINT-MAX	ESSEY-LES-NANCY	Métropole du Grand Nancy	MEURTHE-&MOSELLE	Grand-Est	FRANCE HEXAGONALE
Nombre de foyers allocataires du RSA	279	337	262	10 925	21 751	144 215	1 680 561
Part des ménages couverts par le RSA en %	7,7	6,7	6,4	8,4	6,5	5,8	5,8
Nombre de foyers allocataires de la prime d'activité	707	894	866	22 459	50 375	353 038	4 201 041
Part des ménages couverts par la prime d'activité en %	19,4	17,8	21,1	17,3	15,1	14,3	14,6
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations CAF	24,2	23,6	22,7	23,6			
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations CAF	14,1	13,1	11,9	14,5			

Source : Insee, 2018

- **7,7 % des ménages malzévillois perçoivent le RSA.** Ce taux est inférieur à celui de la métropole du Grand Nancy mais supérieur à ceux de département, de la région et au taux national.
- **19,4 % des ménages perçoivent la prime d'activité**, ce qui représente quasiment 5 % de plus que le département, la région et la France.
- **14,1 % des allocataires CAF** ont des revenus qui dépendent entièrement des prestations sociales de la CAF et 24,2 % dépendent pour moitié de ces mêmes prestations.

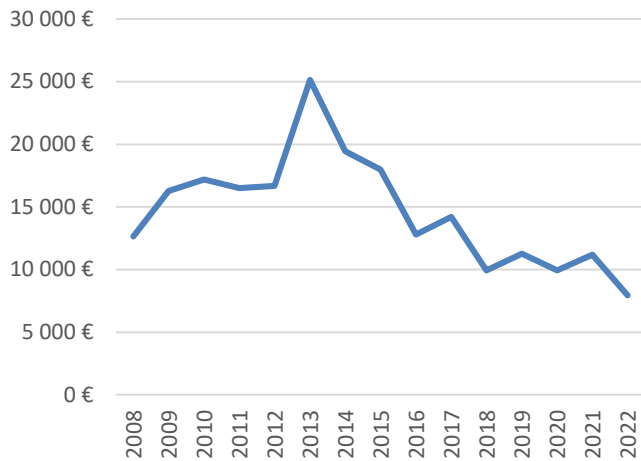
En bref

- Revenu médian disponible de 22 130 € par an, soit 1 844 € par mois
- 60 % des ménages fiscaux imposés
- Les femmes gagnent moins que les hommes, toute tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle confondues
- Les $\frac{3}{4}$ des revenus des actifs occupés proviennent du fruit de leur travail
- Taux de pauvreté de 13 %, plus fort chez les 30-39 ans
- 7,7 % des ménages perçoivent le RSA
- 19,4 % des ménages perçoivent la prime d'activité

Accès à l'alimentation

Le budget des aides alimentaires allouées par le CCAS, après avoir connu une forte hausse en 2013, diminue au fil des ans. En 2022, il est de 7 945 €.

Aides alimentaires de 2008 à 2022 en volume financier



Malgré l'impact économique et social de la crise sanitaire de la COVID-19 puis celle de l'inflation, on note en effet une baisse des demandes d'aides alimentaires.

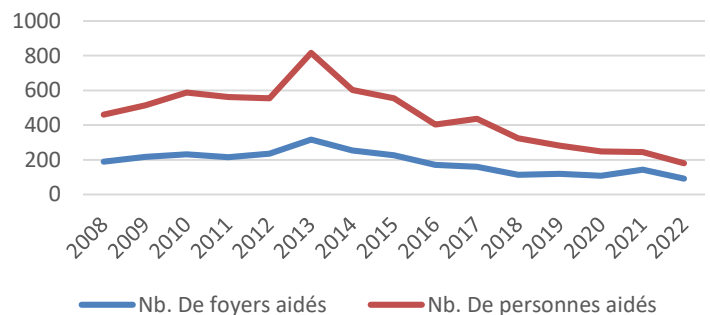
Ce fait s'explique sans doute en partie par un phénomène d'isolement du public lié aux confinements. Certains ménages ont par ailleurs pu bénéficier selon leurs statuts d'aides exceptionnelles de l'état.

Ce recul traduit également l'**amélioration de l'évaluation** des situations par les professionnelles conduisant à **mobiliser d'autres dispositifs** que les aides alimentaires ponctuelles; dispositifs **plus adaptés aux situations des familles et plus pérennes**.

Le soutien à l'accès à l'alimentation articule plusieurs dispositifs : aides alimentaires et chèques services du CCAS, paniers solidaires et carte Place à vivreS en partenariat avec LORTIE, Restos du cœur ou encore jardin de Mélanie.

- **Les paniers solidaires** avec LORTIE sont des bons d'achat permettant d'acquérir un panier de légumes et de fruits à moitié prix (3 à 10 €). Les bons sont alloués sous conditions de ressources
- **Place à vivreS**, le marché solidaire mis en place par **LORTIE** les mercredis matin à l'espace Champlain permet aux ménages d'accéder à moitié prix à des légumes et des fruits bio grâce à une carte attribuée sur critère de ressources. Place à vivreS organise aussi chaque mercredi des ateliers de cuisine pour apprendre à confectionner soi-même ses plats

Nombre de foyers et de personnes ayant bénéficié des aides alimentaires



- **le jardin de Mélanie** mis en place par la ville permet également aux bénéficiaires – jardiniers de produire leurs légumes bio. Le jardin de Mélanie propose également des activités de formation au jardinage bio, de loisirs et de rencontres.

2-1 | Ménages, familles : lutte contre la pauvreté et l'isolement

• Familles monoparentales : des problématiques multiples

En quelques décennies, le schéma parental a fortement évolué. En 2020, la commune de Malzéville compte **472 familles monoparentales, majoritairement composées de femmes seules avec enfant(s), soit 12,8% des ménages contre 11,5 % en 2019 et 9,6 % en 2008.**

Cette tendance semble être la même au sein des communes voisines, notamment Saint-Max et Essey-lès-Nancy. En revanche, le taux de familles monoparentales à Malzéville est légèrement inférieur de 2 % à ceux de la métropole du Grand Nancy, du département de Meurthe-et-Moselle et de la région Grand Est et du territoire national.

Les problématiques rencontrées par Une très grande majorité des familles monoparentales **sont multiples et se cumulent, accentuant d'autant leur fragilité.**

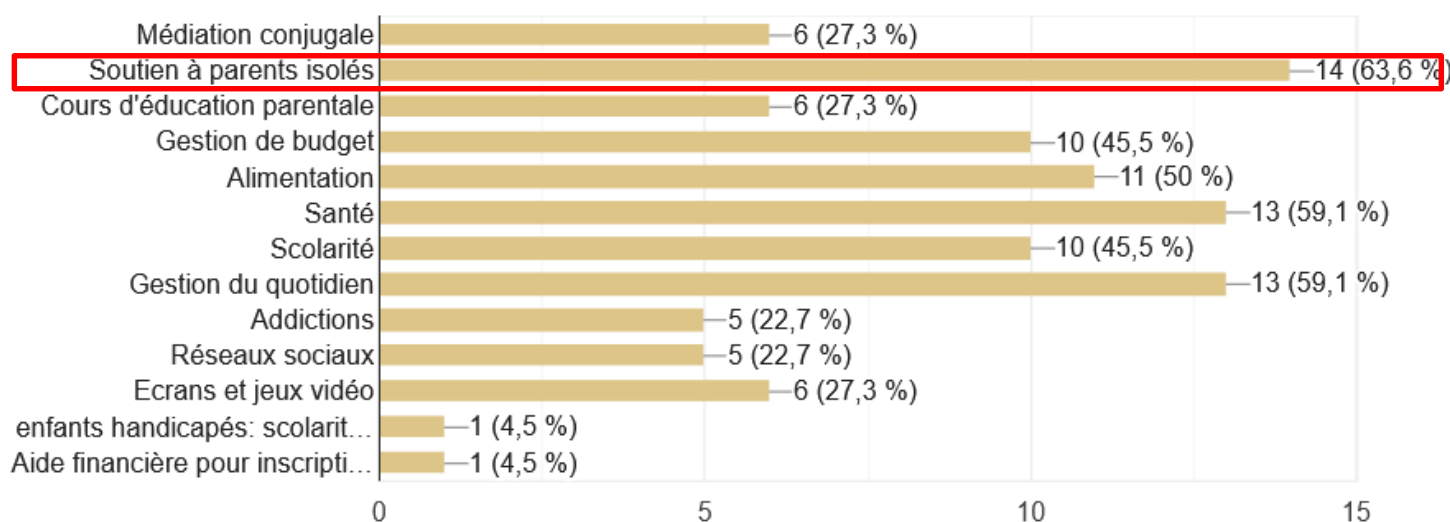
Les familles monoparentales sont très majoritairement des **ménages composés d'une femme et d'un ou plusieurs enfants.**

Ces familles ont le plus souvent des revenus bien moindres que ceux de la moyenne de l'ensemble des ménages.

Outre leur **situation économique moins favorable**, les familles monoparentales sont **confrontées à des problématiques diverses.**

Sur la base du **travail d'analyse mené avec les professionnels** :

- Plus de 63 % d'entre eux mettent en avant **l'isolement de ces familles**
- 59 % les **difficultés à gérer le quotidien** et à **accéder à la santé**
- 50 % **l'impossibilité d'accéder à une alimentation de qualité**
- 45,5 % les **problèmes de gestion du budget** et **d'accompagnement de la scolarité des enfants**
- 27 % la nécessité de proposer une **médiation conjugale**, un **soutien à l'éducation des enfants** notamment de régulation du temps passé devant un écran



Focus sur le quartier politique de la ville Saint Michel Jéricho

Les quartiers politique de la ville (QPV) désignent des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Les quartiers prioritaires ont été classés comme tel en se basant sur un critère unique : le revenu. Les revenus sont comparés aux revenus moyens de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier, et à ceux de la France.

Quartier prioritaire : Saint Michel Jéricho – Grands moulins

Rattachement EPCI : (établissement public de coopération intercommunale)
Métropole du Grand Nancy

Communes :
Malzéville – Saint-Max – Nancy

Surface : 21 hectares

Population en 2018 : 2 339 habitants

Taux de pauvreté en 2018 : 33,8 % 

Nombre de demandeurs d'emploi en 2021 : 434 



Le rapport annuel de 2017 du contrat de ville de la métropole du Grand Nancy décrit le QPV Saint Michel Jéricho – Grands moulins comme **un quartier concentrant moins de difficultés socio-économiques** en comparaison avec d'autres quartiers de la métropole. Pour autant, le **taux de pauvreté**, même s'il est inférieur à la moyenne nationale des QPV, **progressé**.

En comparaison avec la moyenne des QPV de France, **le quartier concentre autant de personnes seules, que de couples avec enfants**, à mettre en lien avec la typologie des logements du quartier composé pour 80 % de T3/ T4.

C'est un quartier qui présente une **mobilité importante des locataires**. Durant de longues années, le quartier a présenté un déficit d'offre commerciale. L'**aménagement de l'espace commercial des Embruns** dans le cadre du programme d'aménagement de l'ANRU (agence nationale du renouvellement urbain) l'a réduit.

Le SIVU Saint Michel Jéricho

En 1985, Malzéville et Saint Max ont décidé de créer un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique). Le SIVU a pour objet le développement et l'aménagement du quartier Saint Michel Jéricho.

L'espace Champlain, inauguré en 2014, accueille un centre social et une crèche parentale.

Le SIVU, seul ou avec les partenaires du quartier et des deux communes, développe de nombreuses actions à destination des habitants.

- Le vieillissement

Définitions selon l'OMS (organisation mondiale de la santé)

Selon la définition de l'OMS, on entend par **vieillissement en bonne santé** « le processus de développement et de maintien des aptitudes fonctionnelles qui favorise le bien-être pendant la vieillesse »

Le vieillissement de la population française est un phénomène démographique important.

Selon l'INSEE, en 2050, près d'un habitant sur trois aura plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2005. Les proportions de jeunes et de personnes d'âges actifs diminueraient.

En **2019**, les seniors de plus de 65 ans sont au nombre de **2 041 personnes** soit **25%** de la population malzévilloise selon l'Insee.

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	8 160	100,0	7 993	100,0	8 191	100,0
0 à 14 ans	1 421	17,4	1 303	16,3	1 420	17,3
15 à 29 ans	1 772	21,7	1 681	21,0	1 553	19,0
30 à 44 ans	1 661	20,4	1 449	18,1	1 528	18,7
45 à 59 ans	1 725	21,1	1 722	21,5	1 649	20,1
60 à 74 ans	958	11,7	1 088	13,6	1 307	16,0
75 ans ou plus	623	7,6	750	9,4	734	9,0

- Anticipation des besoins, prévention de la perte d'autonomie

Définitions selon l'OMS

La **perte d'autonomie** ou **dépendance** se définit par l'impossibilité pour une personne d'effectuer par elle-même certains actes de la vie courante, dans son environnement habituel.

Le vieillissement de la population

Depuis quelques années, on observe, en lien avec l'allongement de la durée de la vie, une augmentation des personnes âgées dépendantes qui **souhaitent rester à domicile**.

Selon l'INSEE, **en 2017 l'espérance de vie des femmes est de 85,3 ans et celle des hommes de 79,5 ans**.

En 2060, d'après les hypothèses de l'INSEE, **les personnes âgées de 60 ans ou plus représenteraient 24 millions de la population française**.

Les enjeux de l'autonomie et du maintien à domicile

Âge, état de santé, situation ou non d'isolement, participation à la vie en société, services disponibles, niveau de revenus : plusieurs enjeux cumulatifs concourent au maintien des seniors à leur domicile, ce qu'ils souhaitent majoritairement.

Plusieurs services peuvent concourir à un maintien à domicile de qualité

Les services d'aide à domicile

Pour permettre aux personnes âgées dépendantes d'être aidées dans leur vie quotidienne pour les actes essentiels de la vie, il existe des services d'aide et de soins à domicile.

Ces missions permettent d'apporter une aide aux personnes âgées dans le quotidien et favoriser le lien social en luttant contre l'isolement.

La téléassistance

Elle s'adresse à toutes les personnes âgées qui désirent rester à leur domicile. En cas de chute, malaise ou autre accident, un professionnel peut faire intervenir un proche ou les services de secours rapidement de jour comme de nuit.

A noter que le nombre de bénéficiaires, augmente chaque année.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet aux personnes de plus de 60 ans de bénéficier d'une aide pour accomplir les actes essentiels à leur vie.

C'est le conseil départemental qui attribue l'APA suite à l'évaluation du niveau de dépendance (GIR) de la personne âgée. Cette allocation permet de financer des prestations en faveur du maintien à domicile ou de participer aux frais liés à l'accueil en établissement.

Selon les chiffres communiqués par le conseil départemental, 44 personnes âgées malzévilloises étaient bénéficiaires de l'APA en 2020 contre 62 en 2017. Ces chiffres interpellent au vu du nombre de seniors recensés dans la commune.

Bénéficier de l'APA n'est pas automatique. Dès lors se pose la question de l'accès à ce droit.

Le CCAS et le conseil départemental accompagnent les seniors et leurs proches dans la constitution des dossiers de demande d'APA.

La mobilité

De plus en plus personnes âgées se tournent vers les transports en commun.

La métropole du Grand Nancy, propose aux personnes âgées de plus de 65 ans et sous condition de revenus, des pass Mélodie et Symphonie.

Ces pass sont délivrés par le CCAS à tarifs préférentiels.

Le transport à la demande du centre social Saint Michel Jéricho peut aussi répondre aux besoins des personnes âgées malzévilloises.

Le transport en courses

Le CCAS propose aux personnes âgées une navette municipale une fois par semaine. Sur la base d'une participation modeste, elle permet un transport vers un centre commercial de proximité.

Une offre de loisirs variés

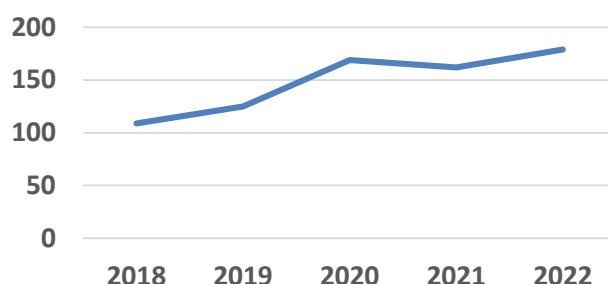
Le CCAS avec le concours de l'animatrice territoriale propose un programme bimensuel d'activités destinées aux seniors (activités physiques, cognitives, loisirs, sorties culturelles ou nature, séjours vacances, etc). L'amicale des aînées accueille plusieurs après-midis chaque semaine ses adhérents au club Odinet afin de lutter contre l'isolement.

Le centre social Saint Michel Jéricho propose des ateliers culinaires, de la gym douce et d'autres activités adaptées aux seniors.

Chacun des acteurs organise des temps de sorties ou voyage pour permettre aux seniors des moments d'évasion et de vacances.

Le registre « on veille sur vous »

Le CCAS est chargé de la gestion de ce registre qui permet de contacter les personnes âgées et de les prendre en charge en cas de pandémie, canicule ou grand froid. **Le nombre d'inscrits au registre est de 179 personnes en 2022.**



Le portage de repas

En vieillissant les troubles du comportement alimentaire liés à la perte de l'appétit mais aussi les possibles difficultés à se faire soi-même à manger peuvent entraîner une dénutrition.

Une offre de portage de repas à domicile est proposée par le CCAS.



Soutien à l'autonomie

Retour sur la semaine de la prévention de la perte de l'autonomie en juin 2023

L'autonomie se préserve à tout âge. Cette semaine a été mise en œuvre sur 2 secteurs de la commune pour être au plus proche des lieux de vie des personnes. Ainsi, plusieurs partenaires ont pu informer les seniors, leurs familles et les jeunes retraités sur les prestations et offre de services pour les aider et leur permettre de vivre le plus longtemps possible en bonne santé, à leur domicile.

- **L'hébergement en établissement**

Quand le maintien à domicile n'est plus possible, il existe plusieurs possibilités d'hébergement en établissement.

Les EHPAD

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueillent les personnes âgées en perte d'autonomie et proposent un accompagnement pour effectuer les actes de la vie quotidienne, des soins médicaux et paramédicaux si l'état de santé le nécessite.

Le nombre de places disponibles en EHPAD reste limité. Les délais d'attente sont parfois importants.

De plus, le coût peut être une réelle barrière à l'accès en EHPAD. Les établissements aux prix les plus abordables sont généralement saturés.

Malzéville compte un EHPAD : la **Maison des Vignes**. C'est un établissement associatif à but non lucratif avec une capacité d'accueil de 78 lits.

La ville développe de nombreux partenariats avec Les Vignes.



Les résidences sociales pour les seniors

Les bailleurs sociaux se sont saisis de la problématique du vieillissement pour proposer de nouvelles formules de location, prioritairement réservées aux seniors, généralement des T2 et des T3.

Ces programmes logements sont adaptés aux seniors, particulièrement en terme d'accessibilité (douche à l'italienne, largeur des portes, ascenseur).

Ce cadre permet aux personnes autonomes de rester à domicile tout en étant dans un cadre sécurisant et adapté. Le demandeur doit néanmoins avoir des ressources lui permettant d'être éligible aux logements sociaux.

La **résidence Les jardins fleuris** compte 30 appartements (mmH)



La **résidence La Maisonnée** compte 40 appartements (mmH).



10 logements de la résidence La Maisonnée sont réservés par l'OHS (Office d'hygiène social) à un public en situation de handicap pour favoriser un accompagnement d'autonomie locative dans une démarche d'inclusion sociale. Certains de ces logements pourront servir de lieux de répit pour les **aidants familiaux**.

Catégories des ménages pers= personne	Revenu fiscal de référence
1 pers seule	21 139€
2 pers ou 1 pers seule en situation de handicap	28 231€
3 pers ou 1 pers seule avec 1 pers a charge ou 2 pers avec au moins 1 en situation d'handicap	33 949€
4 pers ou 1 pers seule avec 2 pers a charge ou 3 pers dont au moins 1 en situation d'handicap	40 985€
5 pers ou 1 pers seule avec 4 pers à charge ou 4 pers dont au moins 1 en situation de handicap	48 214€
6 pers ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 pers dont au moins 1 est en situation d'handicap	54 338€
Par pers supplémentaire	6 061€

Conditions de ressources pour les résidences sociales

- Défi d'identification des personnes isolées

Définition du Baromètre solitude et isolement

Selon le rapport Petits frères des pauvres

L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve une personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger

Cause et conséquence de l'isolement

L'isolement des personnes âgées est un enjeu majeur pour les politiques publiques. Ce phénomène s'accélère généralement par la perte du conjoint ou de la conjointe. Mais d'autres situations peuvent provoquer la perte de liens sociaux :

- Le passage à la retraite
- Le déménagement des enfants
- Une baisse des revenus
- La diminution des capacités physiques et/ou intellectuelles

Les situations d'isolement ont de **lourdes conséquences physiques, psychologiques et sociales.**

Identifier les personnes isolées

Les personnes isolées ne sont pas visibles on parle alors « d'invisibles ».

Le repérage des personnes isolées reste un véritable **challenge** pour les acteurs de l'action sociale.

La commune et ses partenaires développent systématiquement une **politique de « l'aller vers »**. Il s'agit notamment de s'adresser aux seniors via un voisin, une connaissance, toute personne ou tout acteur vigilant.

Sortir ou aider à sortir de l'isolement

L'association **SSAM (Solidarité seniors à Malzéville)** propose des visites de convivialité auprès des seniors isolés.

De même **la commune**, en complémentarité, propose par l'intervention de son animatrice municipale des **activités diverses** à destination des seniors (sorties, activités, etc).

L'Amicale des aînés Malzévillois, association, propose également toutes sortes d'activités culturelles et de loisirs (excursions, spectacles, séjours)

Enfin, **le centre social Saint Michel Jéricho** propose aussi des activités aux seniors.

Focus — Prévention de l'épuisement des aidants

Définition

Les aidants sont des personnes de l'entourage familial ou amical qui aident un senior en perte d'autonomie par leur présence et leurs interventions dans les actes de la vie quotidienne.

- L'aidant accompagne quotidiennement et prend en charge son conjoint ou parent malade, à domicile ou pas. Cet accompagnement nécessite une présence jour et/ou nuit selon les besoins de l'aidé. Les aidants sont donc confrontés à un rôle qui lui aussi évolue en même temps que le vieillissement du senior.
- A mesure que le proche devient de plus en plus dépendant, les missions s'intensifient (tâches ménagères, gestion administrative, déplacements chez les professionnels de santé, etc).
- Prendre soin d'un proche conduit souvent à l'épuisement physique et psychologique pour l'aidant et elle ou il peut se retrouver fragilisé (fatigues psychologique et/ou physique, isolement, etc) .
- **Selon l'INSEE, en 2019, Malzéville a un potentiel d'entraide intergénérationnel de 3,9 personnes aidantes pour 10 personnes aidées.**

Comment prévenir l'épuisement des aidants ?

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 01/01/16 reconnaît la place des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie afin de leur apporter un soutien.

Le droit au répit : les moments de répit permettent à l'aidant familial de souffler, d'accepter de passer le relais ou encore de pendre du temps pour soi. Les dispositifs de répit ont pour objectifs de soutenir et soulager les aidants.

Le soutien aux proches aidants : les solutions de répit

L'accueil de jour permet de prendre en charge à la journée, une à plusieurs fois par semaine, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile. Il permet de favoriser la vie à domicile le plus longtemps possible et le maintien des capacités cognitives, en offrant des activités adaptées.

Ce type d'accueil permet aussi d'aider, soulager et accompagner les aidants familiaux.

L'accueil temporaire proposé par les EHPAD, offre à la personne dépendante une possibilité d'accueil durant plusieurs jours voir plusieurs semaines, le week-end ou encore la nuit. Il permet à l'aidant familial de prendre du repos, et ainsi le soulager face à des difficultés qui rendent difficile le maintien à domicile.

Des groupes de paroles sont également proposés afin que les aidants puissent échanger et trouver du soutien. Le conseil départemental a mis en place des groupes de paroles nommés « Orchidées » organisés dans tout le département et animés par un psychologue.

En bref

- Phénomène de vieillissement de la population :
 - En 10 ans : **augmentation de 7% des 75 ans et plus**
 - **En 2050 : près d'un habitant sur trois aura plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2005**
- Augmentation de **l'espérance de vie** :
 - femmes : 85,3 ans
 - Hommes : 79,5 ans
- A Malzéville, le nombre de **80 ans et plus vivant seuls est passé de 225 à 204**
- 41% des 60 ans et plus vivent en couple à Malzéville, alors que **55% vivent seuls**
- Ratio aidants / aidés : **3,9 personnes aidantes pour 10 personnes aidées**

2-3 | Améliorer l'habitat et le cadre de vie

1. Le logement

Le logement est un indicateur social fondamental.

Le parc immobilier malzévillois est constitué de 4 092 logements répartis à parité quasi égale entre :

- **logements pavillonnaires : 48%**
- **et logements collectifs : 50,5%**

Le taux de résidences principales est de 90 %.

Sur les 3 684 résidences principales :

- 58,5% sont occupées par leurs propriétaires
- et 41,5% sont en location dont 24,18 % en logements sociaux. Malzéville respecte ici les obligations de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui impose un taux de 20 % de logements sociaux aux communes.



Précarité énergétique

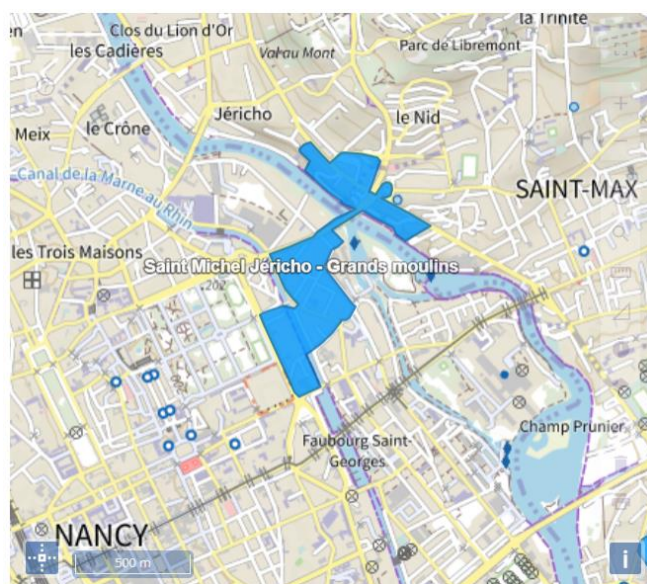
Le CCAS avec le concours d'une stagiaire a participé en 2023 au « défi déclic » action initiée par la métropole du Grand Nancy autour des économies d'énergies.

De la même manière, le CCAS accompagne les personnes dans leurs démarches auprès du fonds de solidarité logement (FSL) qui intervient pour aider les ménages qui peinent à régler leurs factures d'énergie.

- Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	3 002	3 152	3 441	3 439	3 553	3 786	3 915	4 092
Résidences principales	2 745	2 911	3 087	3 196	3 231	3 545	3 598	3 684
Résidences secondaires et logements occasionnels	38	17	33	41	58	33	18	41
Logements vacants	219	224	321	202	264	209	299	367

Le quartier politique de la ville Saint Michel Jéricho a bénéficié du projet de rénovation urbaine engagé par la métropole du Grand Nancy dans le cadre de l'ANRU. Les travaux ont contribué à une meilleure circulation piétonne et motorisée et ont permis l'embellissement du bâti existant : la construction de logements sociaux et l'installation à l'espace Champlain du centre social et de la crèche parentale associative «La Ribambelle».



A Malzéville, le parc locatif, géré par 5 bailleurs sociaux, dispose de **810 logements** en janvier 2021 .

A Malzéville en 2021 le nombre d'habitants **locataires est de 1 474** dont **646 personnes en logement HLM**.

Quel est le nombre de locataires HLM à Malzéville ?

Données 2019	Malzéville	% des logements	Moyenne des villes
Propriétaires	2156	58,5 %	78,3 %
Locataires	1474	40,0 %	19,2 %
- dont locataires HLM	646	17,5 %	3,5 %
Locataires hébergés à titre gratuit	54	1,5 %	2,5 %

Continuer à construire

Aujourd'hui 90 % des logements neufs sont captés par le **phénomène dit de décohabitation**. Il s'agit essentiellement des familles qui se séparent mais souhaitent continuer à vivre dans la même ville pour faciliter la garde partagée ou alternée des enfants, des jeunes adultes qui quittent le foyer familial mais ne souhaitent pas s'éloigner.

En conséquence pour maintenir sa population Malzéville doit **continuer à accueillir des opérations immobilières**. Elle privilégie de le faire sur d'**anciennes friches** qu'elle souhaite voir traitées et rendues à la population, afin de **ne pas mordre sur les espaces non construits**. Plusieurs sont en cours, notamment rue Mathieu de Dombasle (ancien ADG béton) et rue du général De Gaulle avec la nouvelle Maisonnée. Ce programme, porté par le bailleur social propose déjà 17 logements en accession sociale à la propriété et prochainement 40 logements HLM.

Au-delà de la construction de logements neufs, la commune fait aussi le pari de **poursuivre l'aménagement du centre-ville**.

En bref

- La métropole soutient les familles qui rencontrent des difficultés à honorer leurs factures d'énergie par le fond solidarité logement (FSL) sous conditions de ressources. En 2021, 2 592 dossiers ont été traités reçus et 1 903 ont fait l'objet d'un paiement.
- Malzéville est concernée par 68 dossiers reçus, 54 ont fait l'objet d'un paiement après évaluation de la situation économique et sociale des ménages concernés :
 - 15 aides ont été octroyées pour des frais à l'installation chez un bailleur public
 - 1 dossier payé pour des frais à l'installation chez un bailleur privé
 - 28 aides ont été attribuées pour le maintien de la fournitures d'énergie
 - 10 aides ont été allouées pour un maintien dans le logement

2. L'aménagement des espaces publics

Malzéville compte un riche patrimoine architectural et naturel et propose de nombreuses manifestations aux habitants

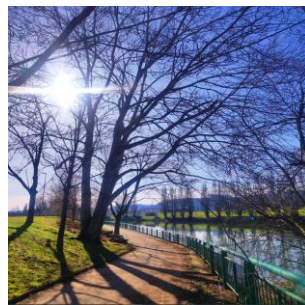
- La Douëra

Demeure historique des Cournault, La Douëra est aujourd'hui un **centre culturel** ouvert à tous les Malzévillois. Elle accueille au rez-de-chaussée la crèche familiale et la bibliothèque pour tous.



- Le plateau de Malzéville

D'une surface de 557 hectares (plateau et butte Sainte Geneviève), ce site Natura 2000 culmine à 384 mètres d'altitude.



- Les bords de Meurthe

Malzéville est bordée sur toute sa longueur par la Meurthe.

Son aménagement permet à ses habitants de profiter la piste cyclable et de bancs pour se reposer sur tout le long de la commune.

- Le verger des coteaux et les sentiers



30 km de sentiers irriguent Malzéville. Les vergers des coteaux, au-delà la vue, offrent quant à eux la possibilité d'accéder librement à des fruits. Des animations permettent d'éveiller les Malzévillois à l'environnement et à la biodiversité. On y trouve des panneaux permanents d'information et une table d'orientation

Fêtes de la Saint Nicolas, marché hebdomadaire du mercredi sur la place de la Rivière, fête de la vie associative, 14 juillet, quartier d'été, fête des pains, brocante, ... : la commune a à cœur de proposer de multiples animations pour permettre aux Malzévillois de se retrouver et de faire ville ensemble

- La voie de contournement : d'un centre-ville apaisé à la réinvention du cœur historique de Malzéville

L'ouverture du contournement de Malzéville en décembre 2021 a permis de retrouver un centre-ville apaisé. Objectifs pour la commune : permettre aux habitants de se le réapproprier en le repensant comme autant d'espaces à partager entre leurs différents utilisateurs qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

3. Les mobilités

La mobilité est une des conditions essentielles pour accéder à un emploi ou tout autre service essentiel (éducation, santé, alimentation, loisirs, services administratifs...).

Or selon l'INSEE, en 2019, environ 20% des Malzévillois ne sont pas équipés d'une voiture.

Des solutions sont mises en place afin de faciliter les déplacements.

• **Les transports en commun**

Malzéville est reliée au Grand Nancy grâce aux lignes du réseau de transport en commune de l'agglomération nancéienne appelé Réseau Stan.

- **Ligne 12** : Malzéville Savlons - Heillecourt
- **Ligne 13** : Nancy Pôle de santé - Dommartemont
- **Ligne 16** : Malzéville Pixérécourt - Margeville-Villers Clairlieu
- **Ligne 32** : Maxéville Jean Lamour - Essey La Fallée

• **Le transport à la demande**

Le transport à la demande du centre social Saint Michel Jéricho, véhicule les habitants contre une participation financière très modeste, vers différents services (supermarchés, administrations ou encore chez les professionnels. Les réservations sont à faire directement auprès du centre sociale 03.54.40.67.87.

4. L'accès à la santé

Le **maintien d'une offre de soins**, notamment de médecins généralistes, est devenu un enjeu majeur pour les territoires.

Malzéville est particulièrement attentive à cet enjeu compte tenu qu'il ne pourrait rester qu'un seul médecin généraliste en exercice dans la commune à l'horizon 2026.

La **métropole du Grand Nancy**, l'**agence régionale de santé** (ARS) et la **collectivité professionnelle territoriale de santé** (CPTS) qui représente les professionnels de santé de ville et la commune travaillent actuellement à la pérennisation de l'offre de soins de proximité au sein du territoire.

Un **projet de création d'une maison de santé** pluri professionnelle est à l'étude qui pourrait répondre tant aux attentes de la jeune génération des professionnels de santé qu'à celles des habitants.

• **Les transports scolaires**

Lignes scolaires :

- **Ligne 53** : Malzéville collège Verlaine - Malzéville Le Nid
- **Ligne 54** : Malzéville collège Verlaine - Dommartemont collège R. Nicklès
- **Ligne 58** : Dommartemont collège R. Nicklès - Tomblaine groupe scolaire
- **Ligne 62** : Malzéville Pixérécourt - Nancy Gare
- **Ligne 65** : Malzéville Margeville - Nancy Division de Fer

Réseau Fluo (scolaire ex TED) :

- **R370** : Pont-à-Mousson-Nomeny-Nancy
- **R380** : Ecuelle-Nancy
- **S380** : collège Malzeville

• **Le transport en courses**

Le CCAS propose aux personnes âgées une navette municipale. Elle permet un transport vers un centre commercial de proximité, contre une participation financière très modeste.

3 | L'ABS : un outil d'aide à la définition de politiques publiques renouvelées

3- Décider et faire ensemble : vers des politiques publiques de solidarités refondées



3-1 | Ménages, familles : lutte contre la pauvreté et l'isolement

Soutien à la parentalité

L'accompagnement et le soutien parentaux, particulièrement des familles monoparentales, sont fondamentaux pour soutenir ses nouveaux modèles familiaux qui face à l'isolement familial peuvent rencontrer des difficultés dans la prise en charge éducative de leurs enfants et parfois tout simplement leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux. Ces difficultés se révèlent majoritairement à l'entrée des enfants dans le parcours scolaire, mais aussi dès le plus jeune âge. Pouvoir accueillir des parents en difficulté éducative dans des lieux hors du domicile (l'appart', lieu d'accueil parents enfants, le café joujou) permet de libérer la parole et d'apporter des conseils éducatifs.

Le développement de moyens spécialisés et de nouvelles modalités de garde permettront aux personnes aux horaires de travail particuliers (tôt le matin, tard le soir ou week-end) de s'insérer plus facilement dans la vie professionnelle, notamment les familles monoparentales.

Ainsi, dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF, un travail s'est engagé avec trois communes limitrophes autour de l'offre de garde et des besoins des parents face à la difficulté d'élever leurs enfants. Répondre aux besoins des parents qui sont en charge d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique sera également un des objectifs de cette convention.

Pauvreté

Selon l'OCDE il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté.

Plusieurs actions peuvent ici être engagées : mieux comprendre le recul des demandes d'aides alimentaires, favoriser l'accès à l'alimentation et miser sur le bien manger, faciliter l'accès aux loisirs et à la culture, particulièrement des enfants, accompagner leur scolarité, favoriser l'éducation budgétaire des jeunes adultes.

3-2 Vieillesse de la population – lutte contre l'isolement – soutien à l'autonomie

L'expérience du CCAS dans l'accompagnement des seniors et de leurs familles, l'expérimentation en 2023 d'une première semaine de l'autonomie, la solidarité des partenaires tel que le conseil départemental dans la lutte contre la perte d'autonomie créent un terrain fertile pour innover encore davantage demain en matière de politiques en faveur de l'autonomie des seniors mais aussi en faveur des aidants.

- Développer les outils d'évaluation et d'accompagnement pour améliorer l'analyse des situations afin d'anticiper et d'organiser la mise en œuvre de moyens et de dispositifs de prévention de la perte d'autonomie.
- Systématiser la démarche « d'aller vers » en collaboration avec tous les acteurs médicosociaux et associatifs locaux.
- Ouvrir les activités loisirs à un plus grand nombre de seniors en coordonnant mieux les acteurs qui œuvrent en faveur des seniors.
- Soutenir les aidants en renforçant la communication sur les services d'accompagnement, de soutien et d'aides à leur disposition.

3-3 Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Selon les professionnels interrogés, les personnes qu'ils accompagnent soulignent que la qualité de vie est bonne à Malzéville à hauteur 61,3%. Cette statistique renforce la volonté politique de continuer à travailler sur le vivre ensemble.

Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes les catégories des publics est un axe important pour permettre l'ancrage et le renforcement de la cohésion sociale des habitants de la commune.

Promouvoir la participation des citoyens à la vie sociale de la commune en leur proposant d'agir et mener des projets pour améliorer le cadre de vie sur la commune.

Enfin, **soutenir le travail de partenariat avec les acteurs concernés** afin de contribuer à l'évaluation des besoins en matière de typologie d'habitat et autres équipements et services sur la commune. Cette amélioration du mobilier urbain au travers de barres d'appui, bancs apportera un confort une sécurité aux habitants de la commune

3-4 Territoire zéro non recours

On estime à 30 % le nombre de personnes qui en France ne font pas valoir leurs droits sociaux (CAF, RSA, retraite,...).

Le CCAS, la commune et le conseil des sages ont initié en 2019 une action contre le non recours des personnes à leurs droits : une communication a été menée sur l'ensemble de la commune afin de sensibiliser chacune et chacun à la solidarité pour permettre d'orienter tout Malzévillois en difficultés vers le CCAS afin qu'il soit accompagné pour faire valoir ses droits.

L'expérimentation « Territoire zéro non recours » est menée par le département et la métropole du grand Nancy.

Elle concerne 6 communes du secteur nord-est métropolitain dont Malzéville.

« Aller vers » les habitants, cœur de l'expérimentation, est une démarche concrète et primordiale dans l'identification, l'évaluation globale et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés à accéder à leurs droits.

Il s'agit également de repérer et comprendre les causes liées à ce non recours afin d'évaluer voir de modifier les, pratiques professionnelles et outils de communication pour qu'ils soient plus adaptés aux situations.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Terme	Définition
AAH	Allocation aux adultes handicapés
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
AS	Assistante sociale
AUCS	Association des utilisateurs du centre social
BDF	Banque de France
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CARSAT	Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CD 54	Conseil départemental 54
CDI	Contrat à durée indéterminé
CESF	Conseiller en Economie Sociale Familiale
CMP	Centre médico-psychologique
CNRACL	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPN	Centre Psychothérapique de Nancy
CSS	Complémentaire santé solidaire
CTASF	Coordination territoriale des aides facultatives
CTG	Convention territoriale globale
CU	Communauté urbaine
DAC	Dispositifs d'appui à la coordination
DDCS	Direction départementale de la Cohésion sociale
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
ES	Educateur spécialisé
ESP	Equipe de soins primaires
FPA	Foyer pour personnes âgées
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GIR	groupe iso-ressources
HLM	Habitation à loyer modéré
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JPA	Jeunesse au plein air
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MDS	Maison des solidarités
MGN	Métropole du Grand Nancy
MJD	Maison de la justice et du droit
MMH	Meurthe-et-Moselle Habitat
MSA	Mutualité sociale agricole
OHS	Office d'hygiène sociale de Lorraine
OMS	Organisation mondiale de la santé
PMI	Protection maternelle et infantile
QPV	Quartier prioritaire de la ville
RSA	Revenu de solidarité active
SSAM	Solidarité seniors à Malzéville
STPAPH	Services territoriaux personnes âgées personnes handicapées
TGV	Train à grande vitesse
UDCCAS	Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
ULIS	Union locale pour l'initiative solidaire
UNCCAS	Union National des Centres Communaux d'Action Sociale
VLCC	Vie locale culturelle et citoyenne
ZRU	zones de redynamisation urbaine
ZUS	zones urbaines sensibles

Annexe 2 : Questionnaire

QUESTIONNAIRE Analyse des Besoins Sociaux

Introduction

Le CCAS de Malzéville réalise son ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

Nous avons besoin de vous pour la mise en œuvre de ce projet social de territoire.

Ce questionnaire permettra une meilleure analyse des besoins sociaux de notre commune.

En effet, l'équipe du CCAS, en accord avec le comité de pilotage de l'ABS, a décidé de s'intéresser à vos expertises et vos constats d'acteurs médico-sociaux, associatifs et socio-économiques qui exercent sur la commune auprès des habitants.

Nous vous remercions par avance pour votre participation qui nous permettra d'approfondir notre analyse qualitative en lien avec nos données quantitatives.

Le questionnaire que vous complèterez ne sera consulté que par les agents de la commune de Malzéville concernés par cette étude. Vous serez informés et invités à consulter notre dossier ABS finalisé.

Vous avez la possibilité de ne pas répondre à l'ensemble des questions si vous n'êtes pas concernés par une ou plusieurs thématiques ci-dessous :

- Vie quotidienne
- Habitat et cadre de vie
- Activités socio-culturelles & Offre de service
- Emploi, formation et insertion professionnelle
- Précarité et exclusion
- Santé et prévention

PARTIE 1 : Informations vous concernant (à compléter par tous les répondants)

Vous êtes (employeur et métier) :

- Une administration,
- Une association,
- Un professionnel du secteur médical,
- Un bailleur social,
- Un professionnel qui exerce dans une école,
- Un professionnel qui exerce dans une structure médico-sociale,
- Un professionnel qui exerce dans une crèche,
- Un professionnel du secteur de l'aide à domicile.

Nom de votre structure :

Votre fonction :

Quel type de public accompagnez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- Enfants
- Adultes
- Seniors
- Personnes en situation de handicap

Vous travaillez auprès du public de Malzéville depuis :

- Moins de 6 mois
- Moins d'1 an
- Moins de 5 ans
- Plus de 5 ans

PARTIE 2 : les préoccupations et problématiques des publics que vous accompagnez (à compléter par tous les répondants)

Parmi les sujets suivants, un ou plusieurs préoccupent-il(s) plus particulièrement le ou les public(s) que vous accompagnez ?

- La parentalité (aide et soutien à l'éducation, réponse aux besoins de l'enfant, difficultés conjugales...)
- La vie scolaire et la qualité de l'enseignement
- Les modes de garde d'enfants
- La solitude et l'isolement
- Le pouvoir d'achat et les difficultés financières
- Les transports
- Le logement
- Les problèmes de voisinage
- La sécurité des biens et des personnes
- Les problèmes d'environnement
- Le chômage et l'emploi
- Les difficultés professionnelles (hors chômage)
- L'accès aux soins
- L'accès à des soins de qualité
- La dépendance physique liée à l'autonomie
- Une addiction
- Les modalités de prise en charge des personnes âgées
- La prise en charge des personnes handicapées ou invalides
- L'ouverture sur le monde (culture, informatique, Internet, activités annexes...)
- Autres :

PARTIE 3 : Vie Quotidienne

La parentalité

Les familles que vous accompagnez rencontrent-elles des difficultés en terme de :

- Désaccords conjugaux
- Isolement parental
- Education des enfants
- Connaissances et réponses aux besoins de l'enfant
- Pouvoir d'achat

Les familles que vous accompagnez connaissent-elles les dispositifs d'aide et de soutien à la parentalité?

- Oui
 - PMI – Protection maternelle et infantile (MDS CD 54 de Malzéville)
 - Centre Social Espace Champlain
 - RAM – Relais Assistants Maternels (Maxéville et Essey-lès-Nancy)
 - CAF
 - CDIFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
 - Autre :
- Non, je ne sais pas

Les familles que vous accompagnez ont-elles besoin de soutien et/ou d'accompagnement ?

- Oui
- Non

Si oui, sur quelle(s) thématique(s) ? (Plusieurs réponses possibles)

- Médiation conjugale
- Soutien à parent isolé
- Soutien à l'éducation parentale
- Gestion budgétaire
- Equilibre alimentaire
- Accès à la santé
- Soutien à la scolarité
- Addictions
- Autre :

En tant que professionnel, pensez-vous que les familles que vous accompagnez ont besoin d'informations sur des thématiques spécifiques ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

.....

Sous quelle(s) forme(s) ?

- Conférence - débat
- Atelier collectif
- Entretien individuel avec un organisme spécialisé
- Outils d'informations (flyer, livret, affiche...)
- Autres :

Les modes de garde d'enfants

Les familles que vous accompagnez font-elles appel à des modes de garde ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

- Assistantes maternelles
- Crèches collectives
- Accueils périscolaires
- Emploi à domicile
- Réseau familial
- Voisinage
- Autres :

Si non, pourquoi ?

- Méconnaissance des services
- Les horaires d'accueils inadaptés
- Les tarifs sont trop élevés
- Autres :

Les familles que vous rencontrez utilisent-elles les services de la municipalité ?

Si oui, lesquels :

- La crèche familiale
- Accueils périscolaires matin et/ou soir
- Restauration scolaire
- Accueils de loisirs (centre aéré)
- Mercredis éducatifs
- Activités Animados pour les 11-16 ans

Si non, pourquoi ?

- Méconnaissance des services
- Les horaires d'accueils inadaptés
- Les tarifs sont trop élevés
- Autres :

Les familles vous ont-elles déjà fait part de besoins autres ? Si oui, lesquels ?

.....

/ie sociale : solitude et isolement

Rencontrez-vous des personnes souffrant de solitude ou d'isolement ?

- Jamais
- Rarement
- Un peu
- Beaucoup

Selon vous, les personnes que vous rencontrez font-elles appel selon leurs besoins ou problématiques aux services existants sur la commune?

Si oui, lesquelles ?

- CCAS
- Maison Départementale des Solidarités (CD 54)
- Centre Social Saint Michel – Jéricho - Grands Moulins
- Associations
- Autre(s), précisez :

Si non, pourquoi ?

- Par manque de temps
- Par manque d'information et de connaissance des structures
- Par crainte d'être jugé
- Par crainte d'un manque de confidentialité
- Autre(s), précisez :

Selon vous, quelles sont les actions/ ou services de prévention contre l'isolement à mettre en œuvre afin de créer plus de liens entre et avec les habitants ?

Diriez-vous que Malzéville est une ville solidaire ?

- Pour les Aînés
- Pour les enfants
- Pour les jeunes adultes
- Pour les personnes en situation de handicap
- Pour les publics démunis
- Non

Si non, précisez pourquoi :

Pouvoir d'achat et difficultés financières

Les personnes que vous accompagnez vous expriment-elles des difficultés financières (dettes, impayés de facture, surendettement, budget limité ?

- Oui
- Non

En cas de difficultés financières, le public s'oriente-t-il vers :

- La Mairie
- Le CCAS
- La Maison Départementale des Solidarités
- Le Centre Social
- Les associations caritatives et solidaires
- Autre(s), précisez :

Si non, selon vous, pourquoi ?

- Par manque de temps
- Par manque d'information et de connaissance des structures
- Par crainte d'être jugé
- Par crainte d'un manque de confidentialité
- Autre(s), précisez :

Mobilité

Les personnes que vous accompagnez rencontrent-elles des difficultés de déplacement ?

- Oui
- Non

Si oui, cela freine-t-il l'accès à certains services ou équipements ?

- Oui
- Non

Selon vous, les services de transport proposés par la métropole sont-ils suffisants ?

- Oui
- Non

Si non, selon vous, que faudrait-il mettre en place pour y remédier ?

.....

PARTIE 4 : Habitat et cadre de vie

Le logement

Le public que vous accompagnez rencontre-t-il des difficultés liées au logement ?

- Oui
- Non

Si oui, de quel type ? (plusieurs réponses possibles)

- Financier : Inadéquation entre les ressources du ménage et le coût du loyer et des charges ou du remboursement de prêt
- Type de logement inadapté à la composition familiale
- Logement dégradé, indécent ou en très mauvais état (insalubre)
- Dépenses énergétiques importantes
- Travaux d'accessibilité nécessaires (personnes âgées / handicapées)
- Problèmes de voisinage
- Cadre de vie peu satisfaisant
- Autre(s), précisez :.....

Le public sait-il où se diriger pour être aidé ?

- Non
- Mairie
- CCAS
- Bailleur privé ou social
- Autre(s) :

Pour les personnes qui ont sollicité la Mairie et le CCAS, une solution a-t-elle pu être trouvée ?

- Oui
- Non. Pourquoi ?

Selon le public que vous accompagnez, la qualité de vie à Malzéville est-elle :

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise
- Très mauvaise

Commerces

Les personnes que vous accompagnez fréquentent-elles les commerces de Malzéville ?

- Oui
- Non

Selon vous, y en a-t-il suffisamment ?

- Oui
- Non

Quel(s) commerce(s) voudriez-vous voir venir sur Malzéville ?

Inclusion numérique

En tant que professionnel, savez-vous qu'une borne tactile informatique est mise à disposition du public dans les locaux de la mairie afin de faciliter leurs démarches en ligne ?

- Oui
- Non

Les personnes que vous accompagnez savent-elles qu'une borne tactile informatique est mise à leur disposition dans les locaux de la mairie afin de faciliter leurs démarches en ligne ?

- Oui
- Non

Cadre de vie

Selon les retours des personnes que vous accompagnez, l'espace public de la ville est-il adapté aux personnes à mobilité réduite ?

- Oui, tout à fait
- Oui, de manière générale
- Moyennement
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

Leur cadre de vie est-il satisfaisant (aménagement urbains adaptés et agréables, calme, propreté...) ?

- Oui, tout à fait
- Oui, de manière générale
- Moyennement
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

En tant que professionnel, quels sont selon vous les points à améliorer ?

.....

PARTIE 5 : Activités socio-culturelles & Offre de service

Les services et manifestations organisés par la commune

Le public que vous accompagnez participe-t-il aux manifestations et fêtes organisées par la commune ? Si oui, lesquelles ?

- Le repas de l'amitié
- Des Livres et Vous
- La fête des voisins
- La Fête Nationale du 14 juillet
- Les Quartiers d'été
- Les Douërphopies
- La Fête de la vie associative
- La Fête des Pains
- Le défilé de la Saint Nicolas
- Les expositions artistiques de la Douëra
- Le Forum citoyen
- Autre(s), précisez :

Si non, pourquoi ?

- Manque de temps
- Manque de communication ou d'information
- Manque d'intérêt ou pas intéressé par les programmes
- Manque de choix (offre pas assez diversifiée)
- Difficulté de se déplacer sur les lieux des manifestations
- Autres(s), précisez :

Selon les connaissances du public que vous possédez, que manquerait-il sur Malzéville pour favoriser les temps conviviaux et d'initiatives entre les habitants ?

- Organisations supplémentaires de fêtes décentralisées au sein des quartiers
- Aménagement d'aires de jeux
- Aménagement de lieux publics conviviaux (bancs, tables de pique-nique, espaces verts...)
- Aménagement de lieux de réunion (ex : salle commune mise à disposition par la Mairie)
- Autre(s), précisez :

Les activités socio-culturelles et/ou sportives

Les personnes que vous accompagnez pratiquent-elles une ou plusieurs activité(s) sur Malzéville?

Si oui, est-ce ?

- Dans le cadre d'une association, d'un club
- Autre(s), précisez :

Si non, pourquoi ?

- Coût d'adhésion trop élevé
- Horaires inadaptés
- Manque de choix et de proposition d'activités
- Manque de communication
- Peu de disponibilité car obligation de garder ses enfants
- Difficultés liées aux transports
- Pratique son activité sur une autre commune
- Ne souhaite pas pratiquer et/ou adhérer

Les familles que vous accompagnez ont-elles connaissance des aides possibles selon critères de ressources pour financer l'adhésion à un club ou association sportive ? (Pass Sport, Pass Jeunes 54...)

- Oui
- Non

Selon vos connaissances, pensez-vous qu'il est nécessaire de développer des activités complémentaires à celle qui existent ?

- Non
- Oui

Si oui, sur quelles thématique ? (arts, sport, sorties, « cafés de conversation »...)

.....

PARTIE 6 : Emploi, formation et insertion professionnelle

Rencontrez-vous des personnes qui rencontrent des freins à l'accès à l'emploi ?

- Oui, pour la majorité d'entre elles.
- Oui, pour une minorité
- Non, pour peu d'entre elles
- Non, pour tous

Si oui, lesquels ?

- Mode de garde
- Âge
- Mobilité
- Formation / d'expérience
- Accès au numérique
- Accès aux droits
- Autre(s), précisez :

Si oui, ces personnes savent-elles où s'adresser afin d'obtenir de l'aide et/ou un accompagnement ?

- Oui, précisez où :
- Non

Rencontrez-vous des personnes qui expriment des besoins de formation ?

- Oui, pour beaucoup
- Oui, un peu d'entre elles
- Non, très peu
- Non, pas du tout

Si oui, ces personnes savent-elles où s'adresser en matière de demande de formation ?

- Oui, précisez où :
- Non

PARTIE 7 : Précarité et exclusion

Accompagnez-vous des publics dits dans la précarité et/ou en situation d'exclusion sociale ?

- Oui
- Non

Si oui, cela concerne quel type de public ? (Plusieurs réponses possibles)

- Seniors
- Personnes en situation de handicap
- Personnes seules
- Familles monoparentales
- Les jeunes adultes
- Autre(s), précisez :

En tant que professionnel, avez-vous connaissance des aides financières que ce public pourrait solliciter, selon des barèmes (aides financières, aides alimentaires, aides aux vacances...)

- Oui
- Non

Si oui, savez-vous auprès de quel organisme ou association, le public peut instruire une demande d'aide ?

- Oui, précisez :
- Non

Savez-vous qu'une personne sans adresse peut se domicilier auprès du CCAS de la ville ?

- Oui
- Non

Selon vous, quels seraient les moyens ou autres dispositifs qui pourraient être mis en place sur la commune pour lutter contre la précarité et l'exclusion ?

.....

PARTIE 8 : Santé et prévention

Santé et accès aux soins

Les personnes que vous accompagnez ont-elles une complémentaire santé ?

- Oui, tous
- Oui, la plupart
- Oui, pour moitié
- Oui mais peu
- Non, pas du tout

Quelles sont les principales préoccupations et/ou problématiques de santé du public que vous accompagnez ?

- L'alimentation
- Les maladies ou pathologies spécifiques
- Le contexte de la maternité
- Le bien-être par le sport
- Les addictions
- Les conditions de travail et santé
- Autre(s), précisez :

Le public que vous accompagnez éprouve-t-il des difficultés d'accès aux soins ?

- Oui
- Non

Si oui, pourquoi ?

- Coût trop élevé ou difficultés à avancer les frais
- Complexité des démarches
- Pas de complémentaire santé
- Eloignement et/ou pénurie de médecins
- Difficultés de mobilité
- Délai de prises de rendez-vous trop long
- Autre(s), précisez.....

Le public que vous accompagnez renonce-t-il à des soins ?

- Oui
- Non

Vers quels lieux le public que vous accompagnez est-il amené à se déplacer pour des soins de santé ?

- Malzéville
- Nancy
- Saint-Max
- Essey-lès-Nancy
- Maxéville
- Tomblaine
- Autre(s), précisez :

Selon vous, quels sont les praticiens / spécialistes qui manqueraient sur Malzéville ?

.....

En tant que professionnel, estimez-vous que la COVID a des répercussions sur l'accès aux soins du public ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

Prestations liées à la perte d'autonomie

Selon vous, de quelles prestations liées à la perte d'autonomie le public que vous accompagnez a-t-il besoin prioritairement (une seule réponse) ?

- Portage de repas
- Aide à l'hygiène corporelle
- Appels et/ou visites de courtoisie
- Transport en courses et/ou livraison de courses
- Ménage
- Petits travaux
- Déplacements
- Téléassistance
- Autre(s) :

En tant que professionnels, savez-vous que le C.C.A.S. est en mesure de renseigner le public sur ces différentes prestations ?

- Oui
- Non

A votre connaissance, le public que vous accompagnez se renseigne-t-il vers le C.C.A.S. lorsqu'il rencontre des difficultés liées à la perte d'autonomie ?

- Oui
- Non

Le cadre de vie proposé aux seniors par la ville (aménagement urbains adaptés et agréables, calme, propreté...) vous paraît-il :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

Les services proposés aux seniors vous paraissent-ils :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

Le C.C.A.S. et la Commune de Malzéville vous remercient pour votre participation à cette enquête.

Analyse des besoins sociaux Commune de Malzéville

Septembre 2023

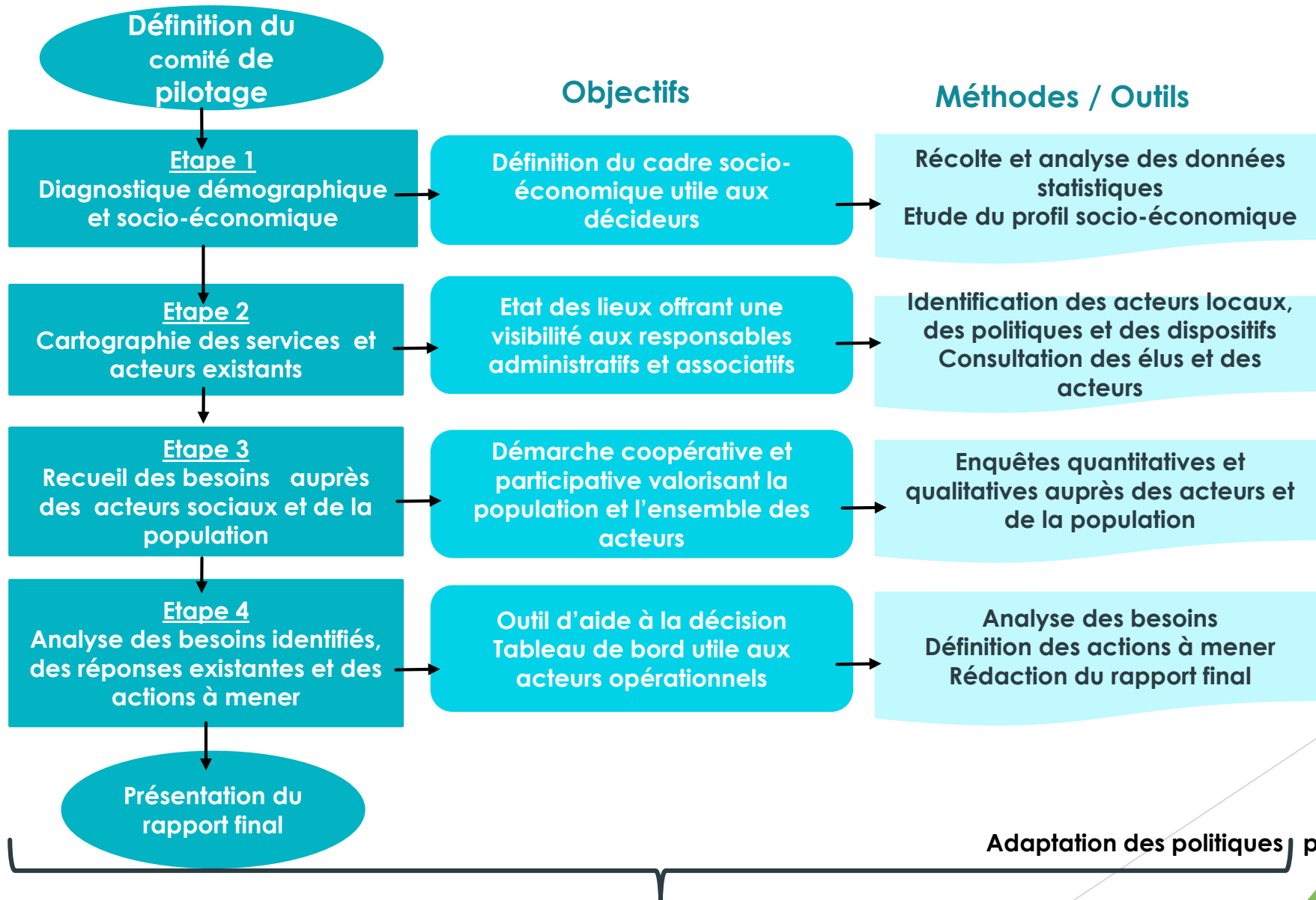


Centre communal d'action sociale - Malzéville

L'analyse des besoins sociaux c'est :

- Un diagnostic partagé du territoire : social, économique et démographique
- Une analyse co construite des données
- Un outil d'aide à la décision des élu-es et des acteurs pour refonder collectivement les politiques de solidarité

Méthodologie : logigramme du projet



Objectif
publics aux besoins des Malzévillois

Des enjeux majeurs

Ménages, familles

-
**Lutte contre la
pauvreté et
l'isolement**

**Vieillesse de la
population**

-
Lutte contre l'isolement
-
Soutien à l'autonomie

**Adapter l'habitat
et le cadre de vie**

**Territoire
zéro non recours**

Ménages, familles – lutte contre la pauvreté

Ce qu'il faut retenir :

Hausse du nombre de ménages d'une personne : essentiellement des seniors

11,5 % de familles monoparentales (femmes seules avec 1 ou 2 enfants)

1

3 678 ménages
À Malzéville

2

73,4 % d'actifs

Taux de chômage plus important que la moyenne nationale : 14,2 % contre 8,1 %

Il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté

3

Taux de pauvreté = 13 %
Revenu médian : 1 844 €

Les femmes sont plus souvent à temps partiel et ont des salaires inférieurs

RSA = 7,7 % des ménages
Prime d'activité = 19,4 %

Vieillesse de la population

Lutte contre l'isolement - Soutien à l'autonomie

Ce qu'il faut retenir :

2

Les seniors vivant seuls

- Les 60 ans et plus :
- 55 % vivent seuls
 - 41 % sont en couple

Nombre de personnes de 80 ans et + vivant seules : 225 en 2019

1

Une population qui vieillit

- Espérance de vie :
- Femmes : 85,3 ans
 - Hommes : 79,5 ans

2050 : 1/3 des habitants aura plus de 60 ans

25 % des Malzévillois ont plus de 65 ans (19,6 % au niveau national)

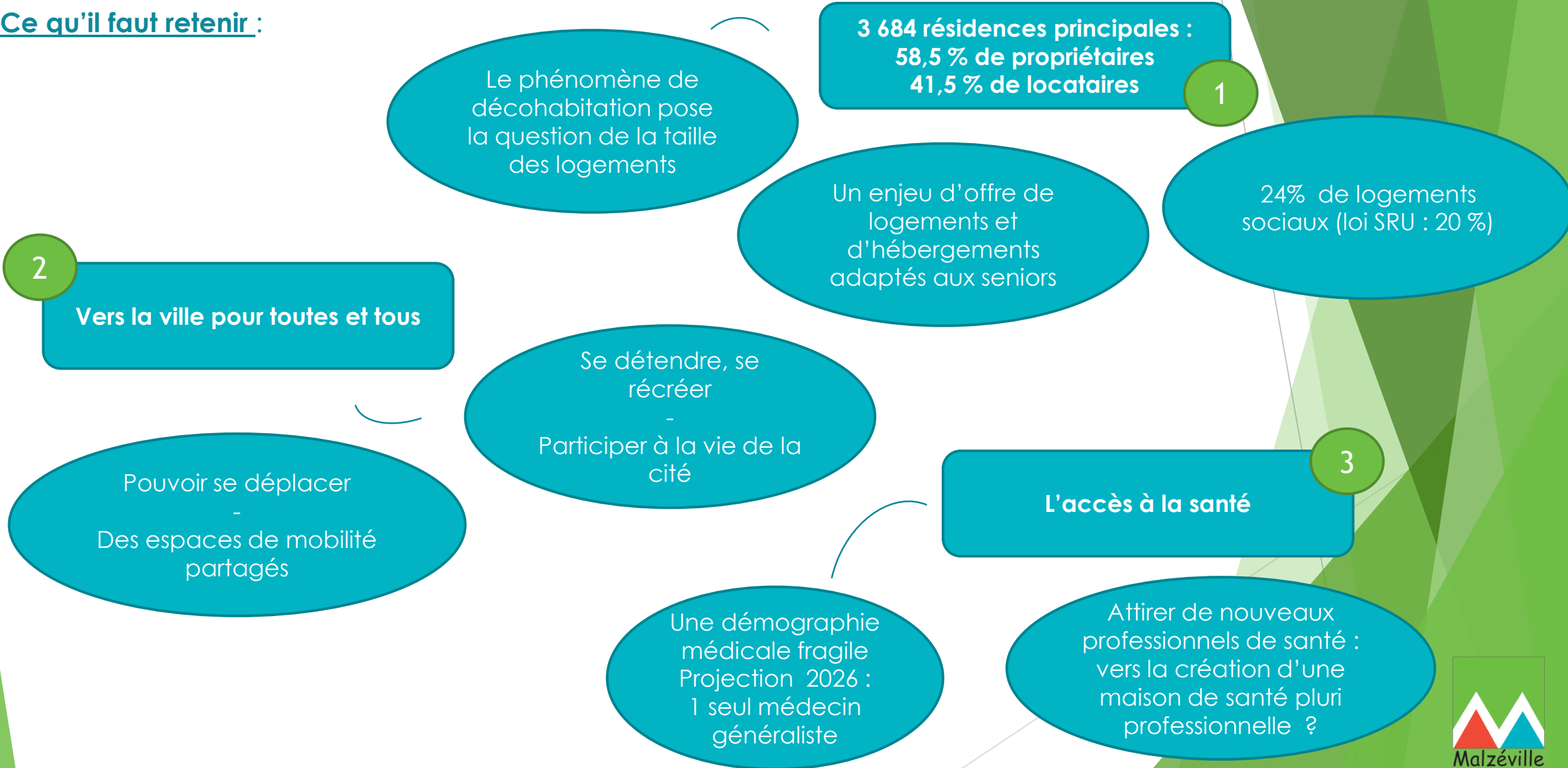
3

Un ratio aidant / aidé faible

3,9 personnes aidantes pour 10 personnes aidées

Adapter l'habitat et le cadre de vie

Ce qu'il faut retenir :



Territoire zéro non recours

Ce qu'il faut retenir :

1

30 % de non recours nationalement :
aller vers les publics

Coopération
et
coordination
avec SSAM

Travail sur les
invisibles
avec les
« Sages »

2

Adapter l'accompagnement

Accompagnement
individualisé « sur mesure »
jusqu'à obtention des droits

Faire évoluer les
démarches et les
outils

L'ABS : un outil d'aide à la définition de politiques publiques renouvelées

Des pistes pour agir

| Ménages, familles – lutte contre la pauvreté

- **Accompagner et soutenir les parents dans la prise en charge éducative de leurs enfants** : notamment en direction des familles monoparentales
- **Promouvoir et développer des moyens de gardes horaires**, notamment pour les besoins d'horaires atypiques : faciliter l'insertion sociale et professionnelle, élargir l'horizon éducatif des tout-petits
- **Favoriser l'éducation budgétaire des jeunes adultes**
- **Soutenir l'accès à l'alimentation** : aides alimentaires, accès à des produits de qualité, bien manger, faire soi-même
- **Faciliter l'accès aux loisirs et à la culture**, particulièrement des enfants des familles modestes
- **Accompagner la scolarité des enfants en difficultés**

| Vieillesse de la population – lutte contre l'isolement – soutien à l'autonomie

- **Aller vers les populations** : enjeu du repérage du public senior isolé qui doit mobiliser tous les acteurs médicosociaux et associatifs
- **Développer les outils de diagnostic des situations**
- **Orientation vers et mobiliser les services spécialisés selon les besoins et les ressources des personnes y compris dans la recherche de financements**
- **Elargir les publics participants aux activités seniors et mieux se coordonner entre acteurs**
- **Accompagner les aidants** : information, accès aux loisirs, formations, espaces de répit, groupes de parole, accompagnement à l'acceptation du statut, reconnaissance économique, etc

Adapter l'habitat et le cadre de vie

- **Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs**, particulièrement les publics éloignés
- **Promouvoir la participation des habitants à la vie citoyenne de la commune** : faciliter la participation aux projets de la commune (bénévolat associatif, budget participatif, participation aux manifestations, engagement solidaire, ...)
- **Faire levier auprès des décideurs logements** : mixité, logements adaptés aux problématiques économiques et sociales des logements (taille des logements, adaptation au handicap et à la perte d'autonomie, ...)
- **Attribution des logements sociaux** : mixité, transparence, priorité des situations (critères et quotas), équité, élargissement des contingents communaux, ...
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement** : lutte contre la précarité énergétique (FSL), prévention des expulsions, lutte contre le logement indigne, le logement d'abord, ...
- **Accompagnement de la commune pour le projet de création d'une maison de santé pluri disciplinaire**

Territoire zéro non recours

- **Evaluer le % de Malzévillois ne faisant pas valoir leurs droits** : en commençant par le RSA, identifier et comprendre les causes du non recours
- **Questionner les institutions, les procédures d'accompagnement et les outils existants sur la base de l'analyse des causes** : les faire évoluer autant que de besoin
- **Systématiser la démarche de « l'aller vers »** : identifier – rencontrer – expliquer – accompagner jusqu'à l'ouverture des droits
- **Aboutir à un accompagnement global de la personne** : prise en compte de l'ensemble de ses problématiques, mise en place du référent / interlocuteur unique, automaticité du parcours d'accès à l'ensemble des droits de la personne via le référent unique